



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 7 septembre 2021, à 19 h**

**Exceptionnellement tenue à huis-clos
par Vidéoconférence**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des services administratifs et du greffe

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs et du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs et du greffe

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 juillet 2021, à 19 h, ainsi que de la séance extraordinaire tenue le 16 août 2021, à 14 h.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

DÉPÔT DE DOCUMENTS

12 – Orientation

12.01 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Direction du développement du territoire et études techniques – 1211227002

Demande de participation à MontréalCulteurs - Phase 1 du pôle d'innovation en agriculture urbaine à Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

12.02 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social – 1214561012

Approbation de la demande de reconnaissance de trois organismes à but non lucratif désirant être reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 8 septembre 2021 au 31 décembre 2023 et édicition de l'ordonnance numéro OCA21-(RCA20-30098)-006

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1218274002

Octroyer à la firme ayant obtenu le plus haut pointage, soit la compagnie Nadeau Blondin Lortie architectes Inc., un contrat pour des services professionnels en architecture et en ingénierie pour la conception et la réalisation de travaux de réfection à la Maison Antoine-Beaudry, bâtiment classé monument historique, situé au 14678, Rue Notre-Dame Est - Phase 2, au prix de sa soumission, soit au montant de 74 584,28 \$, taxes incluses. Autoriser une dépense totale de 94 349,11 \$ taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro IMM.SP21-01 (2 soumissionnaires)

20.02 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1219285002

Octroyer, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.), un contrat pour les services d'excavation pneumatique à tarif horaire pour la réparation mineure ou le remplacement de boîtier de service d'eau, ainsi que pour le nettoyage de boîtiers de vannes pour des travaux en lien avec les activités d'entretien du réseau d'aqueduc dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une durée de 15 mois, au prix de sa soumission, soit au montant de 181 775,48\$, taxes incluses. Autoriser une dépense au même montant. Appel d'offres public numéro 21-18877 (2 soumissionnaires).

20.03 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1219285001

Octroyer, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC), un contrat pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour des travaux en lien avec les activités d'entretien d'aqueduc et d'égout pour quinze (15) mois dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission. soit au montant de 294 910,87 \$, taxes incluses. Autoriser une dépense au même montant. Appel d'offres numéro 21-18871 (2 soumissionnaires).

20.04 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1217829002

Octroyer, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage, soit la firme Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c., un contrat pour des services professionnels en architecture et en ingénierie l'agrandissement et le réaménagement de la cuisine communautaire du centre récréatif Rivière-des-Prairies située au 7650 Boulevard Maurice-Duplessis, au prix de sa soumission, soit au montant de 133 502,82 \$, taxes incluses. Autoriser une dépense de 166 878,52 \$ taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro IMM.SP21-04 (2 soumissionnaires).

20.05 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1214281024

Octroyer, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Roxboro Excavation Inc., un contrat pour les travaux d'égout dans le secteur Rainaud, de la rue De Montigny jusqu'au parc François-Vaillancourt dans l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 847 000 \$ taxes incluses. Autoriser une dépense de 1 175 280 \$, taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro ING21-10 (2 soumissionnaires)

20.06 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1216183010

Octroyer, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Lanco Aménagement Inc., un contrat pour le réaménagement du parc Sainte-Marthe, au prix de sa soumission soit au montant de 1 489 133,21 \$, taxes incluses. Autoriser une dépense totale de 1 640 090,33 \$, taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro PARC21-07 (5 soumissionnaires).

20.07 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1219285003

Octroyer, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Services Infraspéc Inc., un contrat pour le nettoyage et inspection télévisée des conduites d'égout incluant le transport et la disposition des résidus pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 243 172,13 \$ taxes incluses. Autoriser une dépense totale de 243 172,13 \$. Appel d'offres public numéro 21-18813 - Lot 1 - (7 soumissionnaires).

20.08 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics – 1201163002 – ADDENDA

Approuver la prolongation de contrat de la firme Av-Tech inc., pour un montant maximum de 67 200,31 \$, taxes incluses, pour des services en plomberie pour divers travaux, dans les parcs municipaux et espaces verts situés sur le territoire de l'arrondissement, pour une période d'un an (2020-2021) et autoriser une dépense de 74 098,81 \$, contingences et taxes incluses. Appel d'offres numéro 20-18134.

20.09 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques – 1216183009

Octroyer, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Systèmes Urbains Inc., un contrat pour des travaux d'éclairage au Parc André-Corbeil-dit-Tranchemontagne, au prix de sa soumission, soit au montant de 189 220,69\$ taxes incluses. Autoriser une dépense de 208 122,76 \$ taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro PARC21-14 (5 soumissionnaires)

20.10 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques – 1216183011

Autorisation de ne pas donner suite à l'appel d'offre public numéro PARC21-13 pour la réfection de la passerelle et reboisement au parc Saint-Valérien.

20.11 Appel d'offres sur invitation

CA Direction des travaux publics – 1217829005

Autorisation de ne pas donner suite à l'appel d'offres sur invitation numéro IMM21-09 pour la réalisation des travaux de transfert de charges électrique des deux gymnases du collège vers le complexe sportif Saint-Jean Vianney, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles.

20.12 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1216183012

Autoriser de ne pas donner suite à l'appel d'offres public numéro PARC.SP21-14 pour la "Fourniture, plantation, arrosage et entretien de 225 arbres publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles.

20.13 Appel d'offres sur invitation

CA Direction des travaux publics - 1217829004

Autorisation de ne pas donner suite à l'appel d'offres sur invitation numéro IMM21-08 pour le réaménagement des bureaux de permis et inspection à la maison du citoyen située au 12090 rue Notre-Dame Est, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles.

20.14 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1218880002

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 16 616 \$ à la Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles, pour la période du 7 septembre 2021 au 27 mai 2022, dans le cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans. Approuver le projet de convention.

20.15 Autres affaires contractuelles

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1216183013

Octroyer une contribution financière au Comité ZIP Jacques-Cartier pour un montant maximal de 3 575 \$, taxes incluses, pour un projet de protection et de restauration des berges du parc Pierre-Payet, dont la réalisation est prévu de octobre 2021 à mars 2022. Autoriser les virements de crédits.

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1212468008

Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour les mois de juin et juillet 2021 et en matière de ressources financières pour la période du 29 mai au 25 juin 2021 et du 26 juin au 30 juillet 2021. Dépôt des virements de crédits entre activités, pour les mois de juin et juillet 2021 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour les mois de juin et juillet 2021.

30.02 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs et du greffe – 1217960006

Présentation des résultats financiers au 30 juin 2021, projetés au 31 décembre 2021, pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2021 comparé avec le 30 juin 2020.

30.03 Budget – Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs et du greffe – 1214860006

Octroi d'une contribution financière aux organismes suivants, soit 500 \$ à l'Association Italienne d'Aide aux Personnes Âgées (A.I.A.P.A.), 1000 \$ au Corps de cadets 2908 Beauvoir et 2000 \$ à l'Association Bénévole Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est pour l'organisation de leurs activités.

30.04 Recours judiciaires et règlement de litiges

CA Direction du développement du territoire et études techniques – 1213971003

Autorisation au Service des affaires juridiques à intenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'ordonnance devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour faire assurer le respect de la réglementation municipale au 825, 13e avenue, district de la Pointe-aux-Trembles.

40 – Réglementation

AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

40.01 VACANT

40.02 VACANT

40.03 VACANT

40.04 VACANT

40.05 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1215270013

Avis de motion du règlement numéro RCA09-PIIA01-009 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'ajout de la section 31.5 intitulée Dispositions applicables aux projets de densification pour les terrains occupés par les classes d'usages H.1, H.2 ou H.3 dans une zone d'habitation ».

40.06 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1215270013

Adoption du premier projet de règlement numéro RCA09-PIIA01-009 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-pointe-aux-trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'ajout de la section 31.5 intitulée Dispositions applicables aux projets de densification pour les terrains occupés par les classes d'usages H.1, H.2 ou H.3 dans une zone d'habitation ».

ADOPTION

40.07 Règlement - Adoption

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1217585001

Adoption du règlement numéro RCA20-30098-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement (exercice 2021) (RCA20-30098, tel que modifié) ».

RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE

40.08 Rapport de consultation publique

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Dépôt du rapport de consultation écrite et adoption du certificat de bonne tenue de la consultation écrite tenue du 17 août au 1er septembre 2021 concernant la demande de dérogation mineure pour le 12110, 16e avenue - District de Rivière-des-Prairies.

DÉROGATION MINEURE

40.09 Urbanisme - Dérogation mineure

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1210394006

Demande d'approbation, dans le cadre d'une demande de dérogation mineure quant à l'article 104 du Règlement de zonage (RCA09-Z01), relativement à la hauteur maximale d'un rez-de-chaussée autorisée pour un bâtiment résidentiel unifamilial situé au 12110, 16e Avenue - District de Rivière-des-Prairies.

PIIA

40.10 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1213469015

Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), des plans relatifs à l'installation d'une enseigne à plat pour un bâtiment industriel situé au 5111, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot numéro 6 357 327 - District de Pointe-aux-Trembles.

40.11 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1213469016

Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), des plans relatifs au remplacement des enseignes situées sur les auvents du commerce situé au 11900, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 092 545 - District de Pointe-aux-Trembles.

40.12 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1219259001

Demande d'amendement de la résolution CA21 30 04 0118 adoptée par le conseil d'arrondissement le 6 avril 2021, ainsi que tous les amendements apportés à cette résolution par la suite, afin de modifier des plans relatifs à l'apparence du bâtiment industriel situé au 3900, boulevard du Tricentenaire - District de Pointe-aux-Trembles.

AUTRE SUJET

40.13 Urbanisme - Autre sujet

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* – 1190394002

Déléguer les pouvoirs prévus au Règlement 2021-91 adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal le 20 mai 2021 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire 2019-78 concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation, adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal le 20 juin 2019 et désigner au titre d'inspecteur métropolitain local, adjoint et en chef, le directeur du Développement du territoire et études techniques aux fins de l'application des pouvoirs d'inspection pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ORDONNANCE

40.14 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1214281025

Édicter l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-010 autorisant l'implantation d'une réglementation de stationnement permettant les manœuvres du transport scolaire devant l'école Le Tournesol, annexe R.D.P.

40.15 Ordonnance - Domaine public

CA *Direction d'arrondissement* - 1216239002

Édicter l'ordonnance numéro OCA21-(RCA09-Z01)-005 autorisant l'affichage de panneaux publicitaires sur certains sites dans l'arrondissement.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 43

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1211227002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de participation à MontréalCulteurs - Phase 1 du pôle d'innovation en agriculture urbaine à RDP-PAT.

MontréalCulteurs étant la phase 1 du Pôle d'innovation en agriculture urbaine à RDP-PAT, il est recommandé:

- De participer à l'appel à projets MontréalCulteurs et d'identifier tous les terrains villes à RDP-PAT, pouvant accueillir de l'agriculture urbaine.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-09-03 16:18

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1211227002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de participation à MontréalCulteurs - Phase 1 du pôle d'innovation en agriculture urbaine à RDP-PAT.

CONTENU

CONTEXTE

Nous souhaitons rendre disponible des terrains villes dans notre arrondissement, afin d'accueillir des projets d'agriculture urbaine. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'implantation d'un pôle d'innovation en agriculture urbaine dans notre arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Déposer au conseil d'arrondissement, le rapport final relatif à l'Étude de faisabilité pour l'implantation d'un pôle d'innovation en agriculture urbaine à RDP-PAT, en vue du dépôt à la CMM. Résolution - CA 21 3007 0206

L'arrondissement a approuvé la convention avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), qui accorde à l'arrondissement une aide financière de 40,000\$ pour réaliser "une étude de faisabilité pour l'implantation d'un pôle d'innovation en agriculture urbaine à RDP-PAT". Résolution - CA 21 3002 0022

L'arrondissement a approuvé la convention de services à intervenir avec Laboratoire sur l'agriculture urbaine, dans le cadre du programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire 2019-2021 de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), pour la réalisation du projet « Étude de faisabilité pour l'implantation d'un pôle d'innovation en agriculture urbaine à RDP-PAT » et consentir à verser une somme de 40 000 \$. Résolution - CA 21 3002 0023

DESCRIPTION

Lors du conseil d'arrondissement du 6 juillet 2021, nous avons déposé le rapport de l'étude de faisabilité pour l'implantation d'un pôle d'innovation en agriculture urbaine dans notre arrondissement. CA 21 3007 0206.

Selon le rapport final de l'étude, le pôle de l'innovation en agriculture urbaine se développera en premier lieu sur le banc d'essai en phytoremédiation de 4 hectares dans Pointe-aux-Trembles, situé sur le quadrilatère situé entre 3e Avenue - Sherbrooke - 5e avenue - Rue de Montigny. Aménagé sous forme de "motel agricole" il sera constitué d'un complexe de serre d'une superficie cultivable de 5700 m², de parcelles de phytoremédiation et de parcelles extérieures permettant à la relève agricole de démarrer leur projet

d'entreprise, pour ensuite s'établir sur le territoire afin d'augmenter les superficies cultivées. Le complexe de serre compte valoriser notamment la biomasse forestière issue des travaux de décontamination à proximité. Le motel agricole sera géré par une coopérative de solidarité sans but lucratif composée des membres utilisateurs du motel, mais également de représentants de la société civile (groupes communautaires, fonctions publics, entreprises privées et citoyens). Ce site se veut un pilote permettant à d'autres sites sous-utilisés de se développer par la suite. Il faut souligner aussi que ce site pilote, bien qu'il soit fort intéressant, doit être validé au préalable, le cas échéant nous pourrions explorer d'autres sites sur le territoire de RDP-PAT.

Un pôle d'innovation en agriculture urbaine à Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, ne se limitera pas uniquement au site visé sur le quadrilatère 3e Avenue - Sherbrooke - 5e avenue - Rue Montigny, mais s'étendra à l'ensemble du territoire. Le pôle d'innovation a pour but d'attirer des entreprises spécialisées dans l'agriculture urbaine sur notre territoire, mais pour ce faire, notre arrondissement devrait au préalable disposer de terrains villes, dédiés à l'agriculture urbaine.

Dans le cadre de l'appel à projet MontréalCulteurs, l'organisme AULAB, responsable de l'étude de faisabilité sur l'implantation d'un pôle d'innovation sur notre territoire, nous a approché en priorité, afin que nous puissions tracer les premiers jalons d'un pôle d'innovation en agriculture urbaine sur notre territoire.

En partenariat avec la Ville de Montréal et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) porte le programme MontréalCulteurs qui s'adresse aux propriétaires et gestionnaires immobiliers ainsi qu'aux entreprises agricoles urbaines et aux aspirant·e·s agricoles. Le programme offre de l'accompagnement, des ressources et un service de maillage qui vise à faciliter toutes les étapes d'établissement de fermes urbaines (champignonnière, ferme maraîchère sur toit, micro pousses, élevage d'insectes ou de poissons, etc.) au sein d'espaces vacants ou sous-utilisés (toit, sous-sol, local commercial, stationnement, friche, etc.).

MontréalCulteurs est une belle opportunité pour accélérer le démarrage de notre pôle d'innovation. Il s'agit d'un appel à intérêt des entreprises agricoles, qui souhaitent démarrer une entreprise d'agriculture urbaine à Montréal. En parallèle, nous souhaitons qualifier les terrains villes sur notre territoire, pouvant accueillir ces entreprises. C'est pour cette raison, que nous considérons, MontréalCulteurs, étant la phase 1 du démarrage du pôle d'innovation en agriculture urbaine à RDP-PAT. Sans terrains villes dédiés à l'agriculture urbaine sur notre territoire, il n'y a ni pôle d'innovation en AU, ni l'atteinte de l'ambitieux objectif de planter 30 Ha d'ici 2030, prévu à notre plan d'action en agriculture urbaine.

JUSTIFICATION

Pour la faisabilité du pôle d'innovation en agriculture urbaine à RDP-PAT et pour atteindre l'objectif de notre plan d'action en AU, planter 30 Ha d'ici 2030, nous avons besoin d'identifier des terrains villes pouvant accueillir l'agriculture urbaine sur notre territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karim ELFILALI
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Abdelwahid BEKKOUCHE
Chef de division - Ingénierie

Le : 2021-09-03



Dossier # : 1214561012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la demande de reconnaissance de trois organismes à but non lucratif désirant être reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux- Trembles, et ce, pour la période du 8 septembre 2021 au 31 décembre 2023 et édition de l'ordonnance numéro OCA21- (RCA20-30098)-006.

Il est recommandé:

D'approuver, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, la demande de reconnaissance des trois organismes suivants, pour la période du 8 septembre 2021 au 31 décembre 2023 ;

- L'Anonyme U.I.M. (catégorie C) ;
- Ligue des cadets de l'air du Canada (Québec) - Escadron 4 de Maisonneuve (catégorie B) ;
- Table de concertation des aînés de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles (catégorie D) ;

D'édicter l'ordonnance numéro OCA21-(RCA20-30098)-006, modifiant l'annexe C du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2021) numéro RCA20--30098, tel qu'amendé, à cet effet.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-09-03 16:13

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214561012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la demande de reconnaissance de trois organismes à but non lucratif désirant être reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 8 septembre 2021 au 31 décembre 2023 et édicition de l'ordonnance numéro OCA21-(RCA20-30098)-006.

CONTENU

CONTEXTE

La Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, adoptée en avril 2018, requiert l'approbation du conseil d'arrondissement pour octroyer le statut d'organisme "reconnu" à un organisme à but non lucratif qui intervient sur le territoire de l'arrondissement et qui respecte les critères d'admissibilité édictés dans la Politique. Le présent dossier décisionnel est pour recommander l'approbation de la reconnaissance de trois (3) organismes à but non lucratif qui ont déposé une demande de reconnaissance et qui se conforme à tous les critères d'admissibilité, tels que décrits dans la Politique de reconnaissance de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 30 04 0094	Adoption de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.
CA18 30 09 0284	Approbation des demandes de reconnaissance de 35 organismes à but non lucratif désirant être reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023.
CA18 30 11 0356	Approbation des demandes de reconnaissance de 28 organismes à but non lucratif désirant être reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023.
CA18 30 12 0407	Approbation des demandes de reconnaissance de 36 organismes à but non lucratif désirant être reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de

	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023.
CA19 30 04 0083	Approbation des demandes de reconnaissance de 3 organismes à but non désirant être reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 3 avril 2019 au 31 décembre 2023.
CA19 30 12 0453	Approbation des demandes de reconnaissance de 2 organismes à but non désirant être reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 17 décembre 2019 au 31 décembre 2023.
CA20 30 07 0167	Approbation des demandes de reconnaissance de 3 organismes à but non désirant être reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 7 juillet 2020 au 31 décembre 2023.
CA21 30 02 0014	Approbation de la demande de reconnaissance d'un organisme à but non désirant être reconnu, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 3 février 2021 au 31 décembre 2023.
CA21 30 02 0013	Approbation des modifications à la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.
CA21 30 05 0131	Approbation des demandes de reconnaissance de trois (3) organismes à but non lucratif désirant être reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 5 mai 2021 au 31 décembre 2023 ainsi que le retrait de deux organismes reconnus.
CA21 30 06 0165	Approbation de la demande de reconnaissance d'un (1) organisme à but non lucratif désirant être reconnu dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 1er juin au 31 décembre 2023.
CA21 3007 0207	Approbation de la demande de reconnaissance d'un (1) organisme à but non lucratif désirant être reconnu dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 6 juillet au 31 décembre 2023.
CA21 3007 0208	Approbation de la demande de reconnaissance d'un (1) organisme à but non lucratif désirant être reconnu dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 6 juillet au 31 décembre 2023.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel fait l'objet de trois demandes de reconnaissance. La demande de reconnaissance de l'organisme "Ligue des cadets de l'air du Canada - Escadron 4 de Maisonneuve" a fait l'objet d'une analyse pour vérifier le respect des critères d'admissibilité et l'organisme se conforme à tous les critères d'admissibilité de la Politique de reconnaissance de l'arrondissement. L'organisme intervient un des domaines d'intervention de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement

social, plus spécifiquement dans le domaine du loisir. La catégorie "B" lui est attribuée. L'Escadron 4 de Maisonneuve est une filiale de la Ligue des cadets de l'air du Canada (Québec) qui est un organisme à but non lucratif qui a pour mission d'offrir des activités gratuites aux jeunes de 12 à 18 ans dans le domaine du civisme et de l'aviation, ainsi que de promouvoir la santé physique et stimuler l'intérêt des jeunes pour l'aviation.

La demande de reconnaissance de l'organisme "L'Anonyme U.I.M." a fait l'objet d'une analyse pour vérifier le respect des critères d'admissibilité et l'organisme se conforme à tous les critères d'admissibilité de la Politique de reconnaissance de l'arrondissement.

L'organisme intervient dans un des domaines de la Direction de la culture, des sport, des loisirs et du développement social, plus spécifiquement dans le domaine du développement social. La catégorie "C" lui est attribuée. L'Anonyme est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de promouvoir des comportements sécuritaires et des relations égalitaires ainsi que de prévenir la transmission des infections transmissibles sexuellement ou par le sang (ITSS) par une approche humaniste de proximité. L'organisme dispense gratuitement des activités d'information, de soutien et de formation. L'organisme dispense depuis plusieurs années des services dans l'arrondissement à bord de son unité d'intervention mobile (U.I.M.). Il travaille aussi en partenariat avec des organismes de l'arrondissement. L'organisme gère aussi des logements transitoires et permanent pour des personnes en difficulté et à risque d'itinérance.

La demande de reconnaissance de l'organisme "Table de concertation des aînés de Montréal -Est / Pointe-aux-Trembles (TCAMEPAT) a fait l'objet d'une analyse pour vérifier le respect des critères d'admissibilité et l'organisme se conforme à tous les critères d'admissibilité de la Politique de reconnaissance de l'arrondissement. L'organisme intervient dans un des domaines de la Direction de la culture, des sport, des loisirs et du développement social, plus spécifiquement dans le domaine du développement social. La catégorie "D" lui est attribuée. Ce regroupement a pour mission d'offrir un lieu de concertation pour les organismes aînés et les personnes aînées de l'arrondissement. Par la concertation communautaire et par les représentations auprès des instances décisionnelles, les actions de l'organisme visent à l'amélioration de la qualité de vie des personnes aînées de Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles.

JUSTIFICATION

La reconnaissance d'un organisme par le conseil d'arrondissement est un préalable pour obtenir du soutien de l'arrondissement depuis le 1er janvier 2019. La catégorisation des organismes permet de prioriser l'attribution du soutien et d'optimiser l'utilisation des ressources.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun soutien financier n'est lié au processus de reconnaissance dans le cadre de la Politique de reconnaissance.

MONTREAL 2030

sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La reconnaissance des organismes à but non lucratif favorise le développement d'une meilleure qualité de vie pour les citoyens de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, contribuant ainsi au principe de développement durable de la collectivité montréalaise.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2021: suite à l'approbation par le conseil d'arrondissement, une lettre sera transmise aux trois organismes reconnus pour officialiser leur reconnaissance, l'informer de leur classification et des modalités reliées à celle-ci. Le maintien du statut d'organisme reconnu demeure conditionnel au respect des critères d'admissibilité. L'organisme reconnu doit informer son répondant de tout changement concernant sa gouvernance et respecter ses obligations pour maintenir sa reconnaissance. La reconnaissance se termine le 31 décembre 2023 et est renouvelable à la fin de ce terme, au terme duquel une demande de renouvellement est requise, selon la procédure en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérification effectuée, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 27 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise GUERTIN
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Frederik VACHON
Chef de division.

Le : 2021-08-30



Dossier # : 1218274002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la compagnie Nadeau Blondin Lortie architectes Inc., relatif aux services professionnels en architecture et en ingénierie pour la conception et la réalisation de travaux de réfection à la Maison Antoine-Beaudry, bâtiment classé monument historique, situé au 14678, Rue Notre-Dame Est - Phase 2 au montant de 74 584,28 \$, taxes incluses, et ce, conformément à l'appel d'offres public IMM.SP21-01. Autoriser une dépense totale de 94 349,11 \$ taxes, contingences et incidences incluses.

Il est recommandé:

D'octroyer un contrat à la compagnie ayant obtenu le plus haut pointage, soit la firme Nadeau Blondin Lortie architectes Inc., relatif aux services professionnels en architecture et en ingénierie pour la conception et la réalisation de travaux de réfection à la Maison Antoine-Beaudry, bâtiment classé monument historique, situé au 14678, Rue Notre-Dame Est - Phase 2, au prix de sa soumission, soit au montant de 74 584,28 \$, taxes incluses. Appel d'offres public IMM.SP21-01 (2 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense totale de 94 349,11 \$ taxes, contingences et incidences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Valérie LAFOREST **Le** 2021-07-28 12:03

Signataire :

Valérie LAFOREST

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des
sports_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1218274002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la compagnie Nadeau Blondin Lortie architectes Inc., relatif aux services professionnels en architecture et en ingénierie pour la conception et la réalisation de travaux de réfection à la Maison Antoine-Beaudry, bâtiment classé monument historique, situé au 14678, Rue Notre-Dame Est - Phase 2 au montant de 74 584,28 \$, taxes incluses, et ce, conformément à l'appel d'offres public IMM.SP21-01. Autoriser une dépense totale de 94 349,11 \$ taxes, contingences et incidences incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Divers travaux de réfection sont nécessaires notamment au niveau de la toiture, des lucarnes ainsi que des cadres et allèges de fenêtres afin de maintenir l'intégrité du bâtiment et la sécurité des usagers. Certaines problématiques soulevés en vertu du code de construction du Québec et des normes et concepts d'accessibilité universelle seront aussi adressés dans le cadre de ce projet afin de mieux répondre aux besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Le bâtiment sera aussi repeint dans son entièreté, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les planchers de bois seront aussi restaurés au rez-de-chaussée ainsi qu'à l'étage. Nous avons obtenu une subvention de la Division du patrimoine pour ce projet : Les 2/3 des coûts reliés aux travaux admissibles seront remboursés (66,67%).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

L'appel d'offres public a été publié le 14 juin 2021 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans Le Devoir. La durée totale de l'appel d'offres a été de 32 jours calendriers. Les deux soumissionnaires ont effectué la visite obligatoire des lieux.

Quatre (4) addenda ont été publiés (Addenda 1, Addenda 2, Addenda 3 et Addenda 4).

La durée de validité des soumissions est de 90 jours.

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu six (6) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et deux (2) ont déposé leur soumission. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas soumissionné, un seul nous a fait parvenir l'avis de désistement.

Les soumissions ont été ouvertes le vendredi 16 juillet à 11h00. Le comité de sélection a été tenu le 22 juillet à 10h00.

JUSTIFICATION

La firme Nadeau Blondin Lortie architectes Inc. a présenté une offre de service en tout point conforme à l'appel d'offres. Elle a obtenu le plus haut pointage après examen par le comité de sélection. Le prix soumis par cette firme est de 74 584,28 \$, toutes taxes incluses. Le prix soumis par l'adjudicataire est légèrement supérieur à celui de l'estimation réalisée à l'interne de 73 021,17 \$, ce qui représente un écart de 2,14 %. L'estimation interne a été calculée sur la base de l'estimation des coûts des travaux de construction de classe D. Une évaluation de classe D présente une marge d'erreur de 20 à 100%.

Par conséquent, nous recommandons au Conseil d'arrondissement d'accorder le contrat de services professionnels au montant de 74 584,28 \$, toutes taxes incluses, à la firme Nadeau Blondin Lortie architectes Inc.

Voici le résultat de l'analyse des offres reçues dans le tableau ci-joint:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Total (taxes incluses)
Nadeau Blondin Lortie architectes Inc.	84,0	17,97	64 870,00 \$	74 584,28 \$
Beaupré Michaud et associés, architectes	77,5	9,53	116 420,00 \$	133 853,90 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			63 510,48 \$	73 021,17 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)			1 359,52 \$	1 563,11 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>) / <i>estimation</i>) x 100			2,14%	
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^e meilleure note finale - adjudicataire</i>)			51 550,00 \$	59 269,61 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>2^e meilleure note finale - adjudicataire</i>) / <i>adjudicataire</i>) x 100			79,46 %	

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Octroi de contrat - IMM.SP21-01

Professionnels : 74 584,28 \$ taxes incluses

Contingences:

Total (avec taxes) : 11 187,64 \$

Ce montant est ajouté au contrat afin de couvrir les imprévus qui peuvent survenir pendant le déroulement du mandat.

Incidences:

Total (avec taxes) : 8 577,19 \$

Ce montant est ajouté au contrat afin de couvrir les frais incidents du projet. Par exemple : Laboratoire, décontamination, consultant externe ou autre.

Le coût maximal de ces services professionnels est de **94 349,11 \$** taxes incluses. Ces services professionnels seront financés à 100 % par l'arrondissement par le règlement RCA19-E170..

Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) :

Ce projet est admissible à une contribution financière pour les travaux de restauration en raison de ses valeurs historiques, sociales et architecturales ainsi que pour l'effort de restauration des composantes architecturales.

La Division du patrimoine de la Direction de l'urbanisme du SUM est appelée à participer à l'ensemble du processus, en avisant le Service concerné des attentes et critères d'admissibilité à l'aide financière et en validant les interventions et les montants admissibles, en plus d'effectuer le suivi des travaux de restauration.

De façon générale, le Fonds pour la restauration pour les immeubles municipaux patrimoniaux dans le cadre du FPCQ accorde une subvention équivalant aux deux tiers (2/3) des coûts de travaux de restauration admissibles.

L'appel d'offres pour l'exécution des travaux se fera au début de l'année 2022.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en raison de sa nature : Il s'agit d'un projet de maintien d'actif (protection). Le bâtiment est déjà carboneutre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat de services professionnels au CA : 7 septembre 2021

Préparation des plans et devis et période d'appel d'offres : Septembre 2021 à mars 2022

Octroi de contrat de construction: Mai 2022

Fin des travaux : Juillet 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique BÉLAND
gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Diane LABRECQUE
C/d parcs <<arr.>60000>>

Le : 2021-07-22

**Dossier # : 1219285002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à la compagnie 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.), pour les services d'excavation pneumatique à tarif horaire pour la réparation mineure ou le remplacement de boîtier de service d'eau ainsi que pour le nettoyage de boîtiers de vannes pour des travaux en lien avec les activités d'entretien du réseau d'aqueduc pour quinze (15) mois dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au montant de 181 775,48\$, taxes incluses, et autorisation d'une dépense approximative de 181 775,48\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18877 (2 soumissionnaires).

Il est recommandé:

D'octroyer un contrat à 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.), plus bas soumissionnaire conforme, pour le service d'excavation pneumatique, d'une durée de quinze (15) mois, pour des travaux en lien avec les activités d'entretien et de nettoyage du réseau d'aqueduc de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, au montant total de 181 775,48 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 21-18877 - Deux soumissionnaires

De procéder à une évaluation de rendement de la compagnie 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.).

D'autoriser une dépense de 181 775,48\$ \$, taxes incluses;

Approuver les virements de crédits à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Signé par Benoît PELLAND **Le** 2021-08-13 08:44

Signataire :

Benoît PELLAND

Directeur
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services
administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1219285002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à la compagnie 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.), pour les services d'excavation pneumatique à tarif horaire pour la réparation mineure ou le remplacement de boîtier de service d'eau ainsi que pour le nettoyage de boîtiers de vannes pour des travaux en lien avec les activités d'entretien du réseau d'aqueduc pour quinze (15) mois dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au montant de 181 775,48\$, taxes incluses, et autorisation d'une dépense approximative de 181 775,48\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18877 (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La division de la voirie requiert le service de location à tarif horaire pour pouvoir procéder au service d'excavation pneumatique avec opérateur et équipement pour procéder à des interventions en lien avec les activités d'entretien et de réparation des réseaux d'aqueduc. Les activités sont planifiées tout au long de l'année, elles peuvent également avoir lieu dans des situations d'urgence (non planifiées).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 3009 0285
Autorisation d'une dépense approximative de 86 645,16 \$, taxes incluses, et octroi d'un contrat à la compagnie 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.) pour le service d'excavation pneumatique au tarif horaire, pour une durée de 1 an avec possibilité de prolongation de contrat de 1 an - Appel d'offres public 19-17749 (3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

La présente vise à autoriser l'utilisation pour le service d'excavation pneumatique à tarif horaire afin d'être en mesure de procéder à des travaux d'entretien et de réparation du réseau d'aqueduc de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres public a été publié le 21 juin 2021 sur le site SEAO (système électronique d'appel d'offres) et dans Le Journal de Montréal. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 juillet 2021. La période de validité des soumissions est de 120 jours. il y a eu 2 soumissionnaires. L'adjudicataire ne se retrouve pas sur la liste du RENA. L'adjudicataire ne

s'est pas rendu non conforme en vertu du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal et ne se trouve pas dans la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (LFRI).

Une conformité administrative a été faite par le Service de l'approvisionnement et une conformité technique a été faite par l'arrondissement sur la soumission du plus bas soumissionnaire conforme qui était 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.)

L'arrondissement n'a pas les ressources humaines et matérielles pour pouvoir effectuer les travaux d'excavation pneumatique qui sont requis pour effectuer la réparation mineure ou le remplacement de boîtier de service d'eau ainsi que pour le nettoyage de boîtiers de vannes dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Il est donc requis de procéder à un appel d'offres afin de maximiser les travaux d'entretien du réseau d'aqueduc de l'arrondissement.

Analyse des prix par item au bordereau.

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (Sans taxes)	Total (tx incl.)
9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.)	158 100 \$	181 775,48 \$
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	182 700 \$	210 059,33 \$
Dernière estimation réalisée	171 125,70 \$	196 751,77 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)		195 917,41\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100		7,8%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)		28 283,85 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100		15,6%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)		-14 976,29 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100		-7,6%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)		13 307,55 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100		6,8%

Un suivi du rendement de l'entrepreneur 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.) sera effectué durant toute la durée du contrat afin de faire une évaluation de l'adjudicataire à la fin du contrat.

Considérant ces informations et que l'écart est favorable à la Ville, la Direction des travaux public appuie la recommandation d'octroyer ce contrat service d'excavation pneumatique à l'entreprise 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet sera financé à 100 % par le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'un contrat de creusage pneumatique utilisant un appareil de creusage à essence qui ne se fait pas en propulsion électrique et que c'est un service qui nous est essentiel en raison du nombre d'intervenant (gaz, électricité, etc.) lors de nos excavations pour la réparation des bris d'aqueduc ou d'égout.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure, les travaux planifiés par la division de la voirie seront retardés. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble des activités d'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de l'appel d'offres : à la suite de l'adoption du présent dossier par le CA.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Francesca RABY)

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 11 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Andre DESROCHERS
Agent technique - Égout et Aqueduc

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-07-27

Christian LAUZON
c/d voirie <<arr.>60000>>

**Dossier # : 1219285001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à la compagnie 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC) au montant de 294 910,87\$, taxes incluses pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour des travaux en lien avec les activités d'entretien d'aqueduc et d'égout pour quinze (15) mois dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et autorisation d'une dépense approximative de 294 910,87\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 21-18871 (2 soumissionnaires).

Il est recommandé:

D'octroyer un contrat à 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC), plus bas soumissionnaire conforme, pour le service de location d'une rétrocaveuse avec opérateur, d'une durée de quinze (15) mois, pour des travaux en lien avec les activités d'entretien et de nettoyage du réseau d'aqueduc de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, au montant total de 294 910,87 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 21-18871 - Deux soumissionnaires

De procéder à une évaluation de rendement de la compagnie 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC).

D'autoriser une dépense de 294 910,87 \$, taxes incluses;

Approuver les virements de crédits à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Signé par Benoît PELLAND **Le** 2021-08-16 11:55

Signataire :

Benoît PELLAND

Directeur
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services
administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1219285001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à la compagnie 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC) au montant de 294 910,87\$, taxes incluses pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour des travaux en lien avec les activités d'entretien d'aqueduc et d'égout pour quinze (15) mois dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et autorisation d'une dépense approximative de 294 910,87\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 21-18871 (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La division de la voirie requiert le service de location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour des interventions en lien avec ses activités d'entretien et de réparation des réseaux d'aqueduc et d'égout.

Les activités sont planifiées tout au long de l'année, elles peuvent également avoir lieu dans des situations d'urgence (non planifiées).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA11 3010 0325

Autorisation d'une dépense approximative de 460 403,91 \$, taxes incluses, et octroi d'un contrat à la compagnie 2632-2990 Québec inc. (Les excavations DDC) pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur de marque John Deere, modèle 410J, pour une durée de 3 ans - Appel d'offres public RP-TP11-03 (3 soumissionnaires).

CA14 3009 0275

Autorisation d'une dépense approximative de 574 602.28\$, taxes incluses, et octroi d'un contrat à la compagnie 2632-2990 Québec inc. (Les excavation DDC) pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur de marque John Deere 410 J, pour une durée de trois (3) ans avec une possibilité de prolongation de contrat de 2 ans supplémentaires - Appel d'offres public 14-13789 (6 soumissionnaires)

CA19 3009 0284

Autorisation d'une dépense approximative de 216 798.61\$, taxes incluses, et octroi d'un contrat à la compagnie 2632-2990 Québec inc. (Les excavation DDC) pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur de marque John Deere, modèle 410J, pour une durée de 3 ans avec possibilité de prolongation de contrat de 1 an - Appel d'offres public 19-17760 (2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

La présente vise à autoriser la location d'une rétrocaveuse avec opérateur afin d'être en mesure de procéder à des travaux d'entretien et de réparation des réseaux d'aqueduc et d'égout de l'arrondissement pour une année.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres public a été publié le 23 juin 2021 sur le site SEAO (système électronique d'appel d'offres) et dans Le Journal de Montréal. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 3 août 2021. La période de validité des soumissions est de 90 jours. Il y a eu 2 soumissionnaires. L'adjudicataire ne se retrouve pas sur la liste du RENA. L'adjudicataire ne s'est pas rendu non conforme en vertu du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal et ne se trouve pas dans la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (LFRI).

Une conformité administrative a été faite par le Service de l'approvisionnement et une conformité technique a été faite par l'arrondissement sur la soumission du plus bas soumissionnaire conforme qui était 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC).

La location d'une rétrocaveuse avec opérateur est nécessaire dans le cadre des travaux de réparation et d'entretien du réseaux d'aqueduc et d'égout sur le territoire de notre arrondissement. Ne pas procéder à cette location aurait pour effet de ne pas pouvoir procéder, avec nos employés cols bleus, à de telles interventions et de plutôt procéder à contrat pour l'ensemble de l'activité présentement effectuée partiellement en régie. Cela permettra également de respecter la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal

Analyse des prix soumis.

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (Sans taxes)	Total (tx incl.)
2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC)	334 515 \$	294 910,87 \$
9154-6937 Québec inc. (Location Guay)	256 500 \$	384 608,62 \$
Dernière estimation réalisée	297 499,00 \$	342 049,48 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)		339 759,75 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100		15,2%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)		89 697,75 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100		30,4%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)		-47 138,61 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100		-13,8%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)		89 697,75 \$

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	30,4%
--	-------

Un suivi du rendement de l'entrepreneur 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC) sera effectué durant toute la durée du contrat afin de faire une évaluation de l'adjudicataire à la fin du contrat.

Considérant ces informations et que l'écart est favorable à la Ville, la Direction des travaux public appuie la recommandation d'octroyer ce contrat service d'excavation pneumatique à l'entreprise 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet sera financé à 100 % par le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagement en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'un contrat de location de rétrocaveuse, qui est un appareil fonctionnant à essence et qui n'a pas d'équivalent électrique pour le moment, dont nous avons impérativement besoin afin de pouvoir répondre au nombre de réparations à faire sur l'ensemble de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure, les travaux planifiés par la division de la voirie seront retardés. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble des activités d'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par le CA.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 12 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Andre DESROCHERS
Agent technique - Égout et Aqueduc

ENDOSSÉ PAR

Diane LABRECQUE
C/d parcs <<arr.>60000>>

Le : 2021-08-12

**Dossier # : 1217829002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à la firme Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. au montant de 133 502,82 \$, taxes incluses pour des services professionnels en architecture et en ingénierie l'agrandissement et le réaménagement de la cuisine communautaire du centre récréatif Rivière-des-Prairies située au 7650 Boulevard Maurice-Duplessis dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles et autorisation d'une dépense de 166 878,52 \$ taxes, contingences et incidences incluses- Appel d'offres public IMM.SP21-04. (2 soumissionnaires).

Il est recommandé :

D'octroyer un contrat à la firme Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage, au prix de sa soumission, soit au montant de 133 502,82 \$, taxes incluses pour les services professionnels en architecture et en ingénierie pour les travaux d'agrandissement et le réaménagement de la cuisine communautaire du centre récréatif Rivière-des-Prairies située au 7650 Boulevard Maurice-Duplessis dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles et d'autoriser une dépense de 166 878,52 \$, taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public IMM.SP21-04 (2 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

De procéder à une évaluation de rendement de la firme Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-08-23 10:58

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217829002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à la firme Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. au montant de 133 502,82 \$, taxes incluses pour des services professionnels en architecture et en ingénierie l'agrandissement et le réaménagement de la cuisine communautaire du centre récréatif Rivière-des-Prairies située au 7650 Boulevard Maurice-Duplessis dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles et autorisation d'une dépense de 166 878,52 \$ taxes, contingences et incidences incluses- Appel d'offres public IMM.SP21-04. (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles souhaite octroyer un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie pour l'agrandissement et le réaménagement de la cuisine communautaire du centre récréatif Rivière-des-Prairies. L'actuelle cuisine n'a fait l'objet d'aucune rénovation depuis la construction du bâtiment en 2004, elle ne répond pas aux besoins des différents organismes qui l'utilisent, en sus les usagers ont besoin de plus grandes surfaces de préparation et de rangement. Le projet consiste à prévoir un agrandissement de la cuisine dans la cour arrière côté stationnement avec un nouveau réaménagement qui est adapté aux attentes des usagers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'appel d'offres public n° IMM.SP21-04 a été lancé dans SEAO le 25 mai 2021, une extension est accordée pour l'ouverture jusqu'au 30 juin 2021, suite à la demande de l'un des soumissionnaires. La durée totale de l'appel d'offres a été de trente sept (37) jours calendaires . Aucune visite obligatoire n'a été demandée.

La durée de validité des soumissions est de quatre-vingt-dix (90) jours. Deux addenda ont été transmis dans le cadre de cet appel d'offres.

Nous n'avons reçu aucun avis de désistement parmi les six (6) preneurs du cahier des charges qui n'ont pas soumissionné. Les soumissions ont été ouvertes le mercredi 30 juin à 11h00,

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres, il y a eu six (6) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO, dont la liste est en pièce jointe, deux (2) d'entre eux ont déposé une soumission. Nous avons reçu deux soumissions, il s'agit de: Cohlmeier architecture et Architectes Labonté Marcil.

Le comité de sélection a été tenu le 7 juillet 2021, il a eu à examiner les offres.

En ce qui concerne les montants des deux soumissions, elles sont de l'ordre respectivement de :

- Les Architectes Labonté Marcil de 133 502,82 \$ taxes incluses.
- Cohlmeier architecture de 410 460,75 \$.

Les résultats de l'évaluation démontrent les points suivants:

Les deux soumissionnaires ont obtenu la note de passage (voir pièce jointe).

Il est à noter que la firme Les Architectes Labonté Marcil a présenté une offre de service en tout point conforme à l'appel d'offres. Elle a obtenu le plus haut pointage après examen par le comité d'évaluation.

Le prix soumis par cet l'adjudicataire est supérieur de 36 821,18 \$ à celui de la dernière estimation réalisée par la firme externe, ce qui représente un écart de 38,08 %. Le rapport de l'estimation a été préparé par la firme BIM 5D dans le cadre du présent projet. La firme a établi en date du 18 septembre 2020 un rapport d'estimation de coûts sur la base d'un scénario et programme des besoins. La méthodologie d'estimation est basée sur la norme ASTM E1557-05 de Classification des Éléments de Bâtiment et de Travaux Extérieurs - Unifomat II.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'offre de Cohlmeier, elle est excessivement élevée. Cela se justifie par le fait que les services usuellement offerts par cette firme sont des projets de grandes envergures. Telles que les cuisines des prisons, les cuisines de l'organisation de l'aviation civile internationale, etc.

L'écart de 38,08 % qui subsiste entre l'estimation de la firme BIM 5D et la proposition du soumissionnaire s'explique par le fait que les services des professionnels requis pour la réalisation du projet coûtent plus chers, ce qui est dû à l'inflation du coût des services, il faut aussi rappeler que l'estimation initiale a été effectuée en septembre 2020.

Par conséquent, nous recommandons au Conseil d'arrondissement d'accorder le contrat de services professionnels au montant de 133 502,82 \$, toutes taxes incluses, à la firme Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c.

En vertu de l'encadrement C-OG-APP-D-21-001, il y aura une évaluation du rendement de l'adjudicataire pour ce contrat. Voir le formulaire d'évaluation de risques en pièce jointe.

Voici le résultat de l'analyse des offres en référence dans le tableau ci-joint:

SOUSSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Architecte Labonté Marcil	82,5	9,924883984	133 502,82 \$	133 502,82 \$
Cohlmeier architecture	83	3,240261097	410 460,75 \$	410 460,75 \$
Dernière estimation réalisée				96 681,64 \$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>	36 821,18 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>	38,08%
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>	276 957,93 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>	207%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Octroi de contrat - IMM.SP21-04

Travaux : 133 502,82 \$ taxes incluses

Contingences:

Total (avec taxes): 20 025,42 \$ (15% du montant de la soumission)

Ce montant est ajouté au contrat afin de couvrir les imprévus qui peuvent survenir pendant le déroulement du mandat.

Incidences:

Total (avec taxes): 13 350,28 \$ (10 % du montant de la soumission)

Ce montant est ajouté au contrat afin de couvrir les frais incidents du projet. Par exemple : Laboratoire de caractérisation des sols et service d'arpentage.

Le coût maximal de ce projet est de **166 878,52 \$** taxes incluses. Le projet sera financé à 100 % par l'arrondissement par l'affectation de surplus CA20 3006 0146.

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.
(Voir grille d'analyse en pièce jointe)

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La pandémie actuelle affecte à la baisse la disponibilité des matériaux et la capacité de production des usines de fabrication, ce qui a un impact sur les coûts des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat de services professionnels au CA : 7 septembre 2021

Préparation des plans et devis et période d'appel d'offres : Septembre 2021 à mai 2022

Octroi de contrat de construction: Juin 2022

Fin des travaux : Février 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 17 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Samira GANA
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Diane LABRECQUE
C/d parcs <<arr.>60000>>

Le : 2021-08-12



Dossier # : 1214281024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Roxboro Excavation Inc., un contrat pour les travaux d'égout dans le secteur Rainaud, de la rue De Montigny jusqu'au parc François-Vaillancourt dans l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 847 000 \$ taxes incluses. Autoriser une dépense de 1 175 280 \$, taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro ING21-10 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entrepreneur Roxboro Excavation inc. au prix de sa soumission, soit au montant de 847 000,00 \$ taxes incluses pour les travaux d'égout dans le secteur Rainaud, de la rue De Montigny jusqu'au parc François-Vaillancourt dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et autorisation d'une dépense de 1 175 280,00 \$, conformément aux documents de la soumission numéro ING21-10 (2 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 1 175 280,00 \$, taxes, contingences et incidences incluses, à cet effet.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Roxboro Excavation inc;

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre: Direction des Réseaux d'Eau

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-08-27 12:36

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214281024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Roxboro Excavation Inc., un contrat pour les travaux d'égout dans le secteur Rainaud, de la rue De Montigny jusqu'au parc François-Vaillancourt dans l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 847 000 \$ taxes incluses. Autoriser une dépense de 1 175 280 \$, taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro ING21-10 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La campagne de dépistage pour les raccordements inversés (RI) réalisée en 2016 et pilotée par le service de l'eau (SE) a révélé la problématique des RI dans le secteur Rainaud situé à Rivière-des-Prairies. Ce secteur est situé dans le quadrilatère de la rue Montigny, rue Rainaud, la 31e avenue et le parc François -Vaillancourt.

Actuellement les branchements sanitaires et pluviaux de 55 résidents dans ce secteur sont inversés, les branchements sanitaires sont connectés à la conduite pluviale alors que les branchements pluviaux sont connectés à la conduite sanitaire de la rue Rainaud.

Afin de corriger cette situation, le SE et l'arrondissement ont procédé depuis l'année passée à plusieurs démarches, tel que la publication d'un contrat public (ING20-03) et l'annulation du processus d'octroi du contrat à cause des coûts élevés de plus bas soumissionnaire conforme.

Puisque le dossier des RI est prioritaire pour le service de l'eau, cette année en collaboration avec le service technique de l'arrondissement, le Service de l'Eau a activé le dossier et a proposé une autre solution qui va minimiser les coûts des travaux.

Pour concrétiser cette solution, le Service de l'Eau a mandaté la firme EXP pour la préparation des plans et devis pour les travaux de reconstruction d'une section de conduite d'égout dans le parc François-Vaillancourt.

En parallèle, l'arrondissement a déclenché la procédure via l'article 85 afin de prendre en charge le projet à partir de la phase de lancement d'appel d'offres jusqu'à la réalisation des travaux et la réception finale des ouvrages. LA DRE a accepté la demande de l'arrondissement.

Dans ce contexte, l'arrondissement a préparé le présent dossier pour corriger les RI du secteur Rainaud

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 30 07 0172 : Autorisation - Ne pas donner suite - Appel d'offres numéro ING20-03 - Travaux d'égout - Secteur Rainaud de la rue De Montigny jusqu'au parc Francois-Vaillancourt. (Dossier : 1204281031)

DA 2214281007: Autoriser le lancement d'appel d'offres public ING21-10 pour la réalisation des travaux d'égout dans le secteur Rainaud, de la rue De Montigny jusqu'au parc François-Vaillancourt dans l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CM19 0339: D'accepter les offres de services à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.- Numéro de dossier : 1196354001

CA20 30 03 : Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles prenne en charge la réalisation des travaux d'inversement d'égouts sur la rue Rainaud - Numéro de dossier : 1204281010

DESCRIPTION

Comme souligné dans le contexte du présent dossier, dans le but de corriger les RI du secteur Rainaud, l'arrondissement a pris en charge la réalisation des travaux de reconstruction de conduite d'égout dans le parc François -Vaillancourt . Les quantités estimées des travaux sont \pm 34.5 mètres linéaires de conduite d'égout pluvial et , \pm 20 mètres linéaires de conduite d'égout sanitaire. Dans le cadre de ce contrat, les interventions qui seront prises en charge sont énumérées comme suit:

- Le maintien de la circulation;
- L'enlèvement du branchement de 20 puisards dans la rue Rainaud, raccordés à l'égout pluvial existant et le murage de l'égout;
- La reconstruction du branchement de 20 puisards dans la rue Rainaud et leur raccordement à l'égout sanitaire qui aura été converti en égout pluvial après les travaux prévus dans le cadre du présent projet;
- La reconstruction des branchements d'égouts sanitaire et pluvial de la résidence située au 13036 rue de Montigny;
- La reconstruction d'une section d'égouts pluvial et sanitaire dans le parc François-Vaillancourt;
- La réfection des surfaces là ou requis.

Il est proposé d'accorder à la firme Roxboro Excavation Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat à prix unitaire d'un montant total de 847 000,00 \$.

D'autre part, un montant supplémentaire de 328 280,00 \$, taxes incluses, est prévu pour couvrir les imprévus (contingences) qui sont évalués à 15 % du montant total du contrat et les incidences qui comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux ainsi que la surveillance des travaux. Ce montant est réparti comme suit :

1. 127 050,00 \$ pour les frais des contingences
2. 33 000,00 \$ pour les frais de contrôle qualitatif des matériaux.
3. 125 000,00 \$ pour les honoraires de surveillance des travaux.
4. 42 350,00 \$ pour les frais d'autres incidences techniques qui peuvent être nécessaires lors de la réalisation des travaux, comme la mise à jour mineure du marquage et signalisation, la communication à l'Arrondissement (avis aux résidants et autres) ou bien la gestion des sols d'excavation.

JUSTIFICATION

Le processus de l'appel d'offres public ING20-10 s'est déroulé du 14 juillet au 13 août 2021. Pour ce contrat, six (6) preneurs du cahier de charge se sont procuré les documents, et deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission. La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

L'analyse de conformité (en pièce jointe) indique que toutes les entreprises soumissionnaires sont conformes.

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

Contrats au plus bas soumissionnaire conforme : Tableau d'analyse des soumissions ING21-10	
Firmes soumissionnaires	Prix
Roxboro Excavation inc.	847 000,00 \$
Les Entreprises Cogenex inc.	988 520,56 \$
Dernière estimation réalisée par EXP	585 711,39 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (Total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)	917 760,28 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100))	8,35%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (La plus haute - la plus basse)	141 520,56 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((La plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100))	16,71%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (La plus basse - estimation des professionnels)	261 288,61 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((La plus basse - estimation des professionnels) / estimation x 100))	44,61%
Écart entre la deuxième et la plus basse conforme (\$) (La deuxième plus basse - la plus basse)	141 520,56 \$

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	16,71%
---	--------

Les prix des soumissions ainsi que les documents de l'ensemble des soumissions reçues ont été vérifiés. Aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation dans le cadre de ce projet a été établie par la firme EXP mandatée pour la conception des plans et devis. Selon notre analyse et l'analyse de la firme EXP, les écarts les plus importants sont au niveau des travaux d'égout dans le parc et sur la rue Rainaud.

Cela est dû à l'augmentation des prix des matériaux et à la surcharge du marché. Le manque de main d'œuvre et les difficultés d'approvisionnement de certains matériaux comme le béton et les tuyaux en TBA ont un impact direct sur les prix soumis.

La DRE recommande à l'arrondissement d'y aller de l'avant avec l'octroi du contrat, malgré l'écart de 44,16% entre l'estimation et la soumission la plus basse conforme.

La DRE considère que la soumission la plus basse est très favorable à la Ville, puisque l'écart entre la soumission de cette année et celle de l'année passée est de -57,16%. Comme mentionné dans le présent dossier, le processus d'octroi du contrat de l'année passée a été annulé à cause des coûts élevés de plus bas soumissionnaire conforme.

Dans la même situation, la réparation ponctuelle du même nombre des RI dans ce secteur coûterait environ 1 375 000 \$ taxes incluses sans compter les coûts indirects reliés aux communications et plaintes des citoyens puisque les travaux toucheront une section de la partie privée des propriétaires.

Ce projet aura un impact favorable sur la diminution des surverses et contribuera à la protection de l'environnement puisqu'il va diminuer la contamination des rivières et des cours d'eau.

L'adjudicataire recommandé est Roxboro Excavation Inc., plus bas soumissionnaire conforme. Cette firme a déposé avec sa soumission une attestation de l'Autorité des marchés Public (AMP) valide.

De façon générale, l'écart entre la moyenne des prix soumis par les deux entrepreneurs et la plus basse soumission conforme est de 8,35 % par contre l'écart entre la soumission la plus basse et l'estimation réalisée par l'équipe d'ingénierie est de 44,61%.

Les vérifications requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Également, les validations que nous avons réalisées lors de l'analyse de cette soumission nous confirment que le soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

Pour cet appel d'offres public, aucun addenda n'a été émis pour informer les différents soumissionnaires des modifications apportées à cette soumission.

Une approbation a préalablement été effectuée par la DRE pour autoriser les travaux à cet emplacement.

Ces travaux sont nécessaires pour corriger la problématique des raccordements inversés sur la rue Rainaud .

Ce contrat, étant d'une valeur supérieure à 1,000 000 \$, devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense du contrat à octroyer est de 1 175 280,00 taxes incluses, incluant un montant de 847 000 \$ taxes incluses, pour le prix de la soumission de l'adjudicataire, un montant de 201 230,00 \$, taxes incluses, pour les travaux d'incidences et un montant de 127 050 \$, taxes incluses, pour les contingences.

La répartition des coûts est détaillée dans la section description du présent dossier. Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par la Direction des Réseaux d'Eau (DRE).

Un coût net de 1 073 187,29 \$ pour les travaux sur les conduites d'égout est financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 21-011. Cette dépense est prévue au budget comme étant entièrement admissible à une subvention au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ne laissant aucune charge aux contribuables.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030:

Le projet aura un impact favorable sur la diminution des surverses et contribuera à la protection des écosystèmes du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Prairies puisque les niveaux de contamination seront réduits dans le secteur.

Le projet contribue à la protection de la santé des citoyens de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Ces investissements s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau priorisant le renouvellement des infrastructures d'aqueduc secondaires afin d'améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont ceux générés par les travaux: entraves à la circulation, perte temporaire de stationnements, bruit, etc.

Les citoyens seront informés, adéquatement, des travaux au moyen de mesures à coordonner avec la Division des relations avec les citoyens et communications de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Des clauses et des directives de la Ville de Montréal face aux impacts de la COVID-19 sur les chantiers ont été intégrés aux documents d'appel d'offres afin que l'entrepreneur les prennent en considérations lors de l'exécution des travaux.

Dans le contexte actuel de la COVID-19 les impacts suivants pourraient avoir une influence directe sur la réalisation du projet:

Des retards dans la livraison des matériaux selon la liste des fournisseurs choisis par

l'Adjudicataire, des retards dans l'exécution des travaux dus aux mesures prescrits par la santé publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

De concert avec la division des communications et des services aux citoyens, des avis aux résidents concernés par les travaux, seront transmis avant le début de ces derniers.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: Printemps 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Francis PLOUFFE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dalila FLEURANT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 23 août 2021
Dalila FLEURANT, 19 août 2021
Julie BOISVERT, 19 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia LOAIZA
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-18

Luc CASTONGUAY
Directeur -Direction du développement du territoire et études techniques



Dossier # : 1216183010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à Lanco Aménagement Inc. au montant de 1 489 133,21 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du parc Sainte-Marthe et autorisation d'une dépense totale de 1 640 090,33 \$, taxes, contingences et incidences incluses, conformément aux documents de la soumission numéro PARC21-07 (5 soumissionnaires).

Il est recommandé :

- D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Lanco Aménagement Inc. au montant de 1 489 133,21 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du parc Sainte-Marthe conformément à l'appel d'offres public PARC21-07 (5 soumissionnaires)

- D'autoriser une dépense de 1 640 090,33\$, taxes, contingences et incidences incluses, à cet effet;

- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

- La dépense est assumée à 100 % par la Ville centre;

- De procéder à l'évaluation de rendement de l'entreprise Lanco Aménagement Inc..

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-08-31 11:57

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216183010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à Lanco Aménagement Inc. au montant de 1 489 133,21 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du parc Sainte-Marthe et autorisation d'une dépense totale de 1 640 090,33 \$, taxes, contingences et incidences incluses, conformément aux documents de la soumission numéro PARC21-07 (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le parc Sainte-Marthe se situe dans le district électoral de Rivière-des-Prairies. Il se divise en deux parties distinctes (soit le secteur nord et le secteur sud) dont la séparation est la rue Jacques-Rousseau. Le secteur sud est déjà aménagé, mais possède des installations désuètes qui ne répondent plus adéquatement aux besoins de la communauté et des usagers. Le secteur nord du parc, quant à lui, comporte un secteur boisé très important non aménagé qui entraîne des problématiques importantes de sécurité et d'accessibilité. La seule portion du secteur nord qui soit aménagée bénéficie d'un terrain de balle avec un stationnement accessible uniquement par le boulevard Gouin. On ne retrouve actuellement aucun lien entre les deux secteurs du parc.

Un sondage fut effectué en décembre 2020 auprès des résidents du secteur pour guider la planification du réaménagement du secteur nord du parc Sainte-Marthe. Les résultats ont témoigné de l'importance d'améliorer la sécurité, l'accessibilité et le contact avec la nature de ce secteur du parc. Comme plusieurs autres boisés de l'arrondissement, le boisé du parc Sainte-Marthe a vu un grand nombre de ses Frênes mourir suite aux dommages causés par l'agrigle du Frêne. Le boisé restant est actuellement dégarnie et des interventions pour augmenter sa biodiversité sont requises.

Le 20 juin 2019, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) a confirmé l'admissibilité du projet de réfection du secteur nord du parc Sainte-Marthe au financement du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0298 - 20 février 2019 : Adopter les critères d'admissibilité des projets, les critères de répartition des crédits et les modalités de gestion du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (2019-2021).

DESCRIPTION

Les aménagements prévus pour le parc Sainte-Marthe inclus :
Pour le secteur Sud :

- Le retrait des terrains de Shuffleboard et de fer;
- L'aménagement d'une aire de pratique de Basketball;
- L'aménagement d'un bloc pour la pratique de l'escalade libre;
- L'installation d'une table de Ping-pong;
- Le réaménagement de la surface de pétanque;
- L'installation d'une balançoire.

Pour le secteur Nord :

- La réalisation d'un sentier asphalté et éclairé qui relie la rue Jacques-Rousseau, la 1re rue ainsi que le boulevard Gouin;
- L'aménagement d'une aire de jeu pour enfants de 18 mois à 12 ans à proximité du terrain de balle existant;
- L'ajout de mobilier (bancs balançants) le long du sentier;
- L'installation de table à pique nique à proximité de la rue Jacques Rousseau;
- La plantation de 33 arbres isolés et de 133 arbres dans le secteur boisé afin de bonifier sa biodiversité, dont toutes les plantations proposés sont indigènes.

Conséquemment, une procédure d'appel d'offres public a été organisée. La période d'appel d'offres s'est tenue du 12 juillet au 25 août 2021. Treize (13) firmes ont été preneurs des documents d'appel d'offres et cinq (5) d'entre elles (38%) ont déposé des soumissions, qui ont été jugées conformes.

À noter que le présent contrat est assujetti à l'obligation d'obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP), vue sa nature.

JUSTIFICATION

Les aménagements projetés permettront aux citoyens du secteur de s'approprier de nouveaux ce lieu qui n'a pas fait l'objet de réaménagement depuis de nombreuses années et permettront aux citoyens de développer un sentiment d'appartenance à leur parc. Conformément aux plans et devis de la soumission no PARC21-07 la firme Lanco Aménagement Inc. a déposé la soumission la plus basse conforme pour les travaux demandés.

SOUMISSIONS CONFORMES	TOTAL (taxes incluses)
1- Lanco Aménagements Inc.	1 489 133,21\$
2- Les Entreprises Daniel Robert Inc.	1 497 851,76 \$
3- Paysagiste Promovert Inc	1 532 940,98 \$
4- Salvex Inc	1 570 167,59 \$
5- Urbex Construction Inc.	1 683 637,85 \$

Dernière estimation réalisée (\$)	1 171 012,84 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	318 120,37 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	27 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	8 718,55 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	1 %

L'écart de 27% entre la dernière estimation réalisée et le plus bas soumissionnaire s'explique principalement par le fait que les travaux à l'automne sont généralement plus élevés compte tenu des conditions météorologiques plus imprévisibles de cette saison. De plus, le secteur de la construction connaît également une effervescence qui rend imprévisible la disponibilité et prix des matériaux et des équipements.

Il importe de mentionner qu'au bordereau de soumission, le plus grand écart avec la dernière estimation se retrouve à l'items suivants: Terrassement, excavation et remblayage. Cet item représente à lui seul 75 % du dépassement des coûts par rapport à l'estimation.

Ce contrat, étant d'une valeur supérieure à 500 000 \$, devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser de 1 491 176,17 \$ net de ristourne à laquelle s'ajoute un montant de 7 058,01 \$ non taxable proviendra du PTI du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports dans le cadre son Programme de réfection et verdissement des parcs locaux (Règlement d'emprunt de compétence locale # 19-014).

La dépense est assumée à 100 % par la Ville centre. L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiquée au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100% par l'Arrondissement.

Le budget net requis (1 498 k\$) dans le cadre du PRVPL pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2021-2025 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

	2021	2022	2023	Ultérieur	Total
34375-Programme de réfection et verdissement des parcs locaux (PRVPL)	1 498	-	-	-	1 498

Contingences :

Montant : 104 239,32 \$ taxes incluses.

Ce montant est rajouté au contrat afin de couvrir les imprévus qui peuvent survenir

pendant la réalisation des travaux. Ces contingences (7%) correspondent au pourcentage recommandé pour un contrat de complexité moyenne.

Incidences :

Laboratoire : 14 659,79 \$
Pièces de balançoires: 7 058,01 \$ (non taxables)
Mobilier : 25 0000,00 \$

Total : 46 717,80 \$

Grand total :

Entrepreneur : 1 489 133,21 \$
Contingences: 104 239,32 \$
Incidences : 46 717,80 \$

Total : 1 640 090,33 \$

MONTRÉAL 2030

Section A – Plan stratégique Montréal 2030

Le réaménagement du parc Sainte-Marthe contribue à l'atteinte des objectifs du plan stratégique Montréal 2030, notamment en ce qui a trait à l'enracinement de la nature en ville en mettant la biodiversité et les espaces verts au coeur de la décision.

Section B – Test climat

Omission de quantification

Section C – ADS+

La sécurité des femmes: L'aménagement du parc et principalement l'éclairage des sentiers permettront à d'avantage de femmes et de personnes non binaires d'y circuler le soir.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-réalisation de ce projet aura pour conséquence de ne pas répondre aux problématiques de sécurité publique actuelles et aux besoins des riverains

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des activités de communication seront réalisées afin d'informer les citoyens des travaux à venir.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: septembre 2021

Fin des travaux : juin 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Diane LABRECQUE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Dominique LEMAY, Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports
Dalila FLEURANT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Dalila FLEURANT, 30 août 2021
Dominique LEMAY, 27 août 2021
Julie BOISVERT, 27 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manuel BEAUCHAMP
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2021-08-27

**Dossier # : 1219285003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à la compagnie Services Infraspec Inc. au montant de 243 172,13 \$ taxes incluses pour le nettoyage et inspection télévisée des conduites d'égoût incluant le transport et la disposition des résidus pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Autoriser une dépense totale de 243 172,13 \$ - Appel d'offres public 21-18813 - Lot 1 - (7 soumissionnaires).

Il est recommandé:

D'octroyer un contrat à Service Infraspec inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le service de nettoyage et d'inspection d'égout incluant le transport et la disposition des résidus, d'une durée de trois (3) ans, pour des travaux en lien avec les activités d'entretien et de nettoyage du réseau d'égout de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, au montant total de 243 172,13 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 21-18877 - Sept soumissionnaires

De procéder à une évaluation de rendement de la compagnie Services Infraspec inc.

D'autoriser une dépense de 243 172,13\$ \$, taxes incluses;

Approuver les virements de crédits à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-08-30 15:04

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1219285003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à la compagnie Services Infraspec Inc. au montant de 243 172,13 \$ taxes incluses pour le nettoyage et inspection télévisée des conduites d'égoût incluant le transport et la disposition des résidus pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Autoriser une dépense totale de 243 172,13 \$ - Appel d'offres public 21-18813 - Lot 1 - (7 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Les travaux couverts par le présent contrat consistent principalement au nettoyage des conduites d'égout sur le réseau secondaire dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, incluant l'inspection télévisée, le transport et la disposition des résidus. Le contrat sera jusqu'au 31 décembre 2023

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 3005 0115 (2015-05-05)

Accorder un contrat à Qualinet Environnement Inc. pour des travaux de nettoyage et inspection des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus dans diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles de la Ville de Montréal - Dépense totale de 93 318,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public numéro 15-14128. (1 soumissionnaires).

CA18 3007 0265 (2018-07-06)

Autoriser une dépense de 200 547,16 \$, taxes incluses pour les travaux de nettoyage et d'inspection des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, 3 ans, dans diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles de la Ville de Montréal et octroyer un contrat au Groupe Sanyvan inc pour un montant de 200 547,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public, multi-arrondissement, numéro 18-16662 (RP-ING18-08) - 1 soumissionnaire

DESCRIPTION

Les travaux couverts par le présent contrat consistent au nettoyage d'approximativement de 8 000 mètres de conduites d'égout par année et à l'inspection télévisée par caméra (CCTV) d'environ 10% des longueurs nettoyées et ce, sur des tronçons retenues par

l'arrondissement et la Direction des réseaux d'eau (DRE).

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'une approche d'entretien préventive pour optimiser la durée de vie des actifs d'égout et assurer un bon fonctionnement des réseaux.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres public a été publié le 31 mai 2021 sur le site SEAO (système électronique d'appel d'offres) et dans Le Journal de Montréal. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 13 juillet 2021. La période de validité des soumissions est de 180 jours et il y a eu 7 soumissionnaires.

L'analyse administrative a été réalisée par le Service de l'approvisionnement qui a validé que:

- Le plus bas soumissionnaire recommandé, ne se retrouve pas sur la liste du RENA;
- Le soumissionnaire recommandé ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal;
- Le soumissionnaire recommandé ne se trouve pas dans la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (LFRI).

Une conformité administrative a été faite par le Service de l'approvisionnement et une conformité technique a été faite par l'arrondissement sur la soumission du plus bas soumissionnaire conforme qui est Services Infraspec Inc..

L'arrondissement n'a pas les ressources humaines et matérielles pour pouvoir effectuer les travaux de nettoyage et d'inspection des conduites d'égout dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Il est donc requis de procéder à un appel d'offres afin de maximiser les travaux d'entretien du réseau d'égout de l'arrondissement.

Tableau d'analyse des coûts

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (Sans taxes)	Total (tx incl.)
Services Infraspec Inc.	211 500 \$	243 172,13 \$
Tech Vac Environnement	214 605 \$	246 742,10 \$
Inno-Vac Inc.	231 772 \$	266 479,86 \$
Groupe Sanyvan Inc.	240 300 \$	276 284,93 \$
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	247 600 \$	284 678,10 \$
EBI Envirotech Inc.	263 381,25 \$	302 822,59 \$
Provincial Environnement Inc.	765 425 \$	880 047,39 \$
Dernière estimation réalisée	450 683,56 \$	518 173,42 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)		357 175,30 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100		46,9%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)		636 875,26 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100		261,9%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)		-275 001,29 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	-53,1%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	3 569,97 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	1,5%

L'écart favorable pour la Ville peut être expliqué par le fait que lors du ou des derniers appels d'offres, il y avait moins de joueurs sur le marché et donc les prix étaient plus élevés lors des soumissions. Comme l'estimation du contrat actuel se basait sur ces données, le montant de l'estimation était donc par conséquent plus élevé que la réalité actuelle du marché.

Un suivi du rendement de l'entrepreneur Services Infraspéc inc. sera effectué durant toute la durée du contrat afin de faire une évaluation de l'adjudicataire à la fin du contrat.

Considérant ces informations et que l'écart est favorable à la Ville, la Direction des travaux publics appuie la recommandation d'octroyer ce contrat service de nettoyage et d'inspection télévisée incluant le transport et la disposition des résidus à l'entreprise Services Infraspéc Inc..

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet sera financé à 100 % par le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'un contrat de nettoyage de conduite d'égout qui utilise de la machinerie à essence qui ne peut malheureusement pas être substitué par de la machinerie électrique ou moins polluante. De plus, étant donné que le moteur de l'appareil de nettoyage, tout comme celui d'inspection, doit être en marche afin de fournir l'énergie nécessaire aux appareils utilisés, il n'est pas non plus possible d'arrêter le véhicule lors des travaux. Cependant, nous avons absolument besoin, à l'arrondissement, d'utiliser ce contrat et donc cette machinerie afin de maintenir les conduites d'égouts en bon état de marche et ainsi éviter les plaintes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le nettoyage des tronçons assurera un meilleur fonctionnement des réseaux d'égouts et contribuera à diminuer les problèmes de débordement, de refoulement dans les rues ou les habitations.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis expliquant la nature des travaux sera soumis à la Division des communications et des relations avec les citoyens de l'arrondissement qui s'occupera d'informer les citoyens des secteurs affectés par les travaux avant le début des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de l'appel d'offres : à la suite de l'adoption du présent dossier par le CA.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Dalila FLEURANT)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Claudie DE BELLEFEUILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 11 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Andre DESROCHERS
Agent technique - Égout et Aqueduc

ENDOSSÉ PAR

Diane LABRECQUE
C/d parcs <<arr.>60000>>

Le : 2021-08-09



Dossier # : 1201163002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de l'horticulture et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation de contrat de la firme Av-Tech inc., pour un montant maximum de 67 200,31 \$, taxes incluses, pour des services en plomberie pour divers travaux, dans les parcs municipaux et espaces verts situés sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une période d'un (1) an (2020-2021) et autoriser une dépense de 74 098,81\$, contingences et taxes incluses. Appel d'offres 20-18134.

Il est recommandé :

D'approuver la prolongation du contrat de la firme Av-tech inc pour un montant maximum de 67 200,31\$, taxes incluses, pour des services de plomberie pour divers travaux dans les parcs municipaux et les espaces verts situés sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour une période d'un (1) an (2021-2022);

D'autoriser une dépense 74 098,81\$, contingences et taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera financée à 100 % par l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-08-31 11:55

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1201163002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de l'horticulture et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation de contrat de la firme Av-Tech inc., pour un montant maximum de 67 200,31 \$, taxes incluses, pour des services en plomberie pour divers travaux, dans les parcs municipaux et espaces verts situés sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une période d'un (1) an (2020-2021) et autoriser une dépense de 74 098,81\$, contingences et taxes incluses. Appel d'offres 20-18134.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre du contrat mentionné dans l'objet, la section 4 du devis technique prévoyait la possibilité de prolonger ce contrat d'une année supplémentaire. Étant donné que la firme donne un bon service et qu'elle a développé une bonne connaissance du territoire et des particularités des installations de plomberie dans les parcs et espaces verts, nous désirons nous prévaloir de cette possibilité de prolongation d'un an du contrat, qui terminerait donc à la fin d'octobre 2022. La firme nous a confirmé qu'elle acceptait cette demande de prolongation.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 25 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane LABRECQUE

C/d parcs <<arr.>60000>>

IDENTIFICATION

Dossier # :1201163002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de l'horticulture et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à la firme Av-Tech inc., pour un montant de 128 643,81 \$, taxes incluses, pour des services en plomberie pour divers travaux, dans les parcs municipaux et espaces verts situés sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une période de deux (2) ans (2020-2021) et autoriser une dépense de 142 440,81 \$, contingences et taxes incluses, avec possibilité de prolongation d'une année supplémentaire, le tout conformément à l'appel d'offres 20-18134. (2 soumissionnaires conformes).

CONTENU

CONTEXTE

La division de l'horticulture et des parcs est responsable de plusieurs systèmes de plomberie dans les parcs, dont elle doit assurer le fonctionnement et l'entretien. Il s'agit notamment des systèmes d'irrigation des jardins communautaires, des fontaines à boire dans les parcs, des jeux d'eau et des fontaines décoratives.

Puisque l'arrondissement ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces travaux, nous devons faire affaire avec une firme spécialisée dans le domaine de la plomberie pour accomplir l'ensemble de ces tâches.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Un appel d'offres public a été lancé pour obtenir les services d'une entreprise en plomberie pour la mise en service, l'entretien et la fermeture des systèmes de plomberie des jardins communautaires, fontaines à boire, jeux d'eau et fontaines décoratives ainsi que l'inspection de la conformité des dispositifs anti-retour. L'entreprise sera également responsable d'assurer l'inspection des équipements de plomberie et d'en faire la réparation, au besoin. Ce contrat s'étendra sur une période de presque deux ans, soit d'avril 2020 à novembre 2021, avec possibilité d'une année de prolongation.

JUSTIFICATION

Un contrat doit être octroyé afin de permettre l'ouverture et l'entretien des systèmes de plomberie dans les parcs et jardins communautaires de l'arrondissement, puisque l'arrondissement ne dispose pas de plombier parmi ses ressources.

Trois (3) firmes (Av-Tech inc, Mécanicaction inc. et Pompes François Néron inc.) ont été preneuses des documents d'appel d'offres. Deux (2) d'entre elles ont déposé une soumission, une s'est désistée et tous les documents ont été jugés conformes.

Conformément au devis de la soumission no 20-18134, la firme Av-Tech inc. a déposé la soumission la plus basse conforme pour les travaux demandés. La période d'appel d'offres public s'est étalée du 18 mars au 23 avril 2020 (Dû à la pandémie de la Covid-19, la date d'ouverture des soumissions a été reportée).

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (Sans taxes)	Autres (à préciser)	Total (tx incl.)
Av-Tech Inc.	111 889 \$		128 643,80 \$
Mécanicaction Inc.	122 516 \$		140 862,77 \$
Dernière estimation réalisée			170 163,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			134 753,29 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			4,7%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			12 218,97 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			9,5%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-41 519,20 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-24,4%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			12 218,97 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			9,5%

L'écart entre l'estimation réalisée par les professionnels internes et le prix soumis par l'entreprise Av-Tech inc. est de 24 %. Cet écart se justifie par les taux horaires affichés sur le site Internet de la CMMTQ (Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec) et les taux horaires soumis par la firme Av-Tech inc.

La soumission est valide pour une durée de 90 jours.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Grand total

Octroi de contrat 20-18134

Entreprise: 128 643, 81 \$

Contingences: 13 797 \$

Total: 142 440,81 \$, taxes incluses

Contingences

Total: 13 797 \$, taxes incluses

Ce montant est rajouté au contrat afin de couvrir les imprévus qui peuvent survenir pendant le déroulement du mandat.

Le coût maximal de ce projet est de 142 440,81 \$ taxes incluses.

2020			
	Contrat	Contingences	Total
Montant avant taxes	55 944,25 \$	6 000,00 \$	61 944,25 \$
Montant avec TPS TVQ	64 321,91 \$	6 898,50 \$	71 220,41 \$
Crédits nécessaires en 2020	58 734,47 \$	6 299,25 \$	65 033,72 \$

2021			
	Contrat	Contingences	Total
Montant avant taxes	55 944,25 \$	5 999,99 \$	61 944,24 \$
Montant avec TPS TVQ	64 321,91 \$	6 898,49 \$	71 220,40 \$
Crédits nécessaires en 2021	58 734,47 \$	6 299,24 \$	65 033,71 \$

Ce projet sera financé à 100 % par l'arrondissement par le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces services soutiendront l'objectif lié à la qualité de vie des milieux résidentiels, en offrant des parcs et espaces verts adaptés aux besoins des familles, afin de contribuer à réduire le solde migratoire de la Ville vers la banlieue.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où ce dossier serait refusé ou reporté, l'ouverture des jardins communautaires sera compromise, ainsi que l'ouverture des fontaines à boire, des fontaines décoratives et des jeux d'eau.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : début mai 2020
Fin du contrat prévu : fin octobre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Francesca RABY)

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Charles-Hervé AKA, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Charles-Hervé AKA, 30 avril 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane LABRECQUE
C/d parcs <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Louis LAPOINTE
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement

Le : 2020-04-30



Dossier # : 1216183009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à Systèmes Urbains Inc., au prix de sa soumission, soit au montant de 189 220,69\$, taxes incluses, pour des travaux d'éclairage au Parc André-Corbeil-dit-Tranchemontagne et autorisation d'une dépense de 208 142,76 \$ taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro PARC21-14 (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :

- D'octroyer un contrat à l'entreprise Systèmes Urbains Inc. au prix de sa soumission, soit au montant de 189 220,69\$ taxes incluses pour des travaux d'éclairage au parc André-Corbeil-dit-Tranchemontagne, conformément à l'appel d'offres public PARC21-14 (5 soumissionnaires) ;
- D'autoriser une dépense de 18 922,07 \$ contingences, incidences et taxes incluses ;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100% par l'arrondissement.

Ce contrat, suite à une analyse de risque, ne requiert pas une évaluation du rendement de l'adjudicataire

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-09-07 12:56

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1216183009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à Systèmes Urbains Inc., au prix de sa soumission, soit au montant de 189 220,69\$, taxes incluses, pour des travaux d'éclairage au Parc André-Corbeil-dit-Tranchemontagne et autorisation d'une dépense de 208 142,76 \$ taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro PARC21-14 (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le parc André-Corbeil-dit-Tranchemontagne est situé dans le district de Rivière-des-Prairies longeant la rivière des Prairies, au nord du boulevard Gouin, entre la 24e et la 28e avenue. Il s'agit principalement d'une double promenade en bordure de l'eau, avec un sentier piétonnier en asphalté près la piste cyclable du boulevard Gouin. Aucun éclairage ne se trouve actuellement dans le parc excepté dans la portion centrale. Plusieurs sections du parc offrent des accès et fenêtres sur l'eau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Les travaux dans le parc consistent principalement en l'ajout d'un système d'éclairage adjacent au sentier près de la berge. Des lampadaires de parc seront installés afin d'augmenter le sentiment de sécurité des usagers. Les travaux de construction débuteront dès l'octroi du contrat afin de compléter les aménagements en automne 2021.

JUSTIFICATION

Après discussion avec le service des affaires juridiques, le plus bas soumissionnaire, Groupe Thermo-Lite Inc., a été rejeté, car la couverture d'assurance indiquée au certificat d'assurance déposé par le soumissionnaire avec sa soumission est insuffisante en ce que, selon l'information que vous nous avez transmise, elle ne couvre pas la garantie d'assurance automobile exigée dans le cahier des charges

Conformément aux plans et devis de la soumission no. PARC21-14, la firme Système Urbains Inc. a déposé la soumission la plus basse conforme pour les travaux demandés.

Le coût total des services en construction est d'un montant de 189 220,69\$ taxes incluses;

SOUMISSIONS CONFORMES	TOTAL (taxes incluses)
Systemes Urbains Inc.	189 220,69\$
Marc Morin Électrique Inc.	207 616,11\$
Néolect Inc.	233 901,69\$
Seguin Moris Inc.	238 958,71\$
Dernière estimation réalisée (\$)	188 559,00\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	661,69\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	0,35%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	18 395,42\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	9,72%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Grand total :

Entrepreneur : 189 220,69 \$

Contingences: 18 922,07 \$

Total : 208 142,76\$

Contingences :

Montant : 18 922,07 \$ taxes incluses.

Ce montant est rajouté au contrat afin de couvrir les imprévus qui peuvent survenir pendant la réalisation des travaux. Ces contingences correspondent au pourcentage recommandé pour un contrat de complexité moyenne.

Considérant les prix soumis et que l'écart du plus bas soumissionnaire conforme est minime avec la dernière estimation, la division de la conception des parcs et foresterie urbaine appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

Le coût maximal de ce projet est de 208 142,76 \$ taxes incluses. Ce projet sera financé à 100 % par l'arrondissement par les règlements d'emprunts RCA20-E181 et RCA17-E159.

MONTRÉAL 2030

Section A – Plan stratégique Montréal 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas au dossier en raison de la nature des travaux du projet. L'intervention dans le parc vise seulement l'ajout d'éclairage de sentiers.

Section B – Test climat

Omission de quantification

Section C – ADS+

La sécurité des femmes: L'éclairage dans les parcs permet à davantage de femmes et de personnes non binaires d'y circuler le soir.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-réalisation de ce projet aura pour conséquence de ne pas répondre aux besoins des citoyens avoisinants.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des activités de communication seront réalisées afin d'informer les citoyens de l'ajout d'éclairage dans ce parc.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: octobre 2021

Fin des travaux: décembre 2021

Délais de réalisation de 45 jours

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Tel que spécifié par l'encadrement administratif sur l'évaluation des fournisseurs (C-OG-APP-D-21-001), une évaluation de risque a été effectuée pour ce contrat et le résultat du questionnaire d'évaluation n'identifie pas de risque significatif : le résultat total est de moins de 30 points et aucun des critères n'est noté à 10 points. L'évaluation de rendement du fournisseur, Systèmes Urbains Inc., n'est donc pas requise

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 27 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kim LAPOINTE
Agent(e) technique principale en architecture
de paysage

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-03

Abdelwahid BEKKOUCHE
Chef de division - Ingénierie



Dossier # : 1216183011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation de ne pas donner suite à l'appel d'offre public numéro PARC21-13 pour la réfection de la passerelle et reboisement au parc Saint-Valérien.

Il est recommandé :

D'autoriser à ne pas donner suite à l'appel d'offre public numéro PARC21-13 pour la réfection de la passerelle et reboisement au parc Saint-Valérien.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-08-31 12:51

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216183011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation de ne pas donner suite à l'appel d'offre public numéro PARC21-13 pour la réfection de la passerelle et reboisement au parc Saint-Valérien.

CONTENU

CONTEXTE

La direction du développement du territoire et des études techniques a publié un appel d'offres du 8 au 25 août 2021 pour des travaux de réfection de la passerelle et de reboisement au parc Saint-Valérien.

Les différentes interventions qui étaient prévues dans ce mandat consistaient à :

- La démolition complète de la passerelle Ouest;
- La mise à niveau de la passerelle Est qui traverse le marais du boisé;
- L'ajout d'éclairage pour la nouvelle passerelle;
- Le contrôle de la végétation envahissante;
- L'abattage d'arbres morts ou indésirables;
- Le reboisement du boisé du parc et de l'ensemencement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Il est demandé au conseil de ne pas donner suite à cette procédure d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a sollicité le marché par un appel d'offres public. Au total, huit (8) firmes ont été preneurs des documents d'appel d'offres et cinq (5) d'entre elles ont déposé des soumissions, qui ont toutes été jugées conformes.

Le prix déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est toutefois largement supérieure à la dernière estimation réalisé pour ce projet. L'écart des prix déposés dépasse de manière trop importante l'estimé à l'interne pour procéder à ces travaux.

La Direction du développement du territoire et des études techniques étudiera plusieurs stratégies afin d'obtenir des soumissions à des coûts qui s'approchent davantage à ceux estimés par les professionnels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il est demandé de ne pas donner suite au contrat.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 27 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manuel BEAUCHAMP
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2021-08-30



Dossier # : 1217829005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation de ne pas donner suite à l'appel d'offres sur invitation numéro IMM21-09 pour la réalisation des travaux de transfert de charges électrique des deux gymnases du collège vers le complexe sportif Saint-Jean Vianney, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles.

Il est recommandé:

D'autoriser de ne pas donner suite à l'appel d'offres sur invitation numéro IMM21-09 pour la réalisation des travaux de transfert de charges électrique des deux gymnases du collège vers le complexe sportif Saint-Jean Vianney, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies --Pointe-aux-Trembles.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-08-31 13:00

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217829005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation de ne pas donner suite à l'appel d'offres sur invitation numéro IMM21-09 pour la réalisation des travaux de transfert de charges électrique des deux gymnases du collège vers le complexe sportif Saint-Jean Vianney, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

La direction des travaux publics a lancé un appel d'offres sur invitation IMM21-09 du 8 juillet au 11 août 2021 pour la réalisation des travaux de transfert de charges électrique des deux gymnases du collège vers le complexe sportif Saint-Jean Vianney, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles. L'ouverture de soumission a eu lieu le 11 août 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 3005 0141: Approuver un projet d'entente de principe entre la Ville de Montréal, le Collège St-Jean-Vianney (le « Collège ») et le Centre sportif et culturel du Collège St-Jean-Vianney (le « CSCCSJV ») relativement à l'acquisition par la Ville de Montréal de tous les droits détenus par le Collège et le CSCCSJV.

1217288004: Autorisation de ne pas donner suite à l'appel d'offres sur invitation numéro IMM21-06 pour les travaux de transfert de charge électrique du complexe Saint -Jean Vianney.

DESCRIPTION

Il est demandé au conseil de ne pas donner suite à cette procédure d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Dans le cadre du lancement de l'appel d'offres sur invitation, l'arrondissement a invité (4) quatre firmes, (3) trois d'entre elles ont déposé des soumissions, cependant, le prix proposé par le plus bas soumissionnaire incluant les contingences, incidences et taxes incluses est supérieur au seuil permis pour les appels d'offres sur invitation et dépasse amplement la dernière estimation des professionnels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Après les vérifications effectuées, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 31 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Samira GANA
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Louis LAPOINTE
Directeur des travaux publics

Le : 2021-08-31



Dossier # : 1216183012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Autorisation de ne pas donner suite à l'appel d'offres public numéro PARC.SP21-14 pour la "Fourniture, plantation, arrosage et entretien de 225 arbres publics, Arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles.

Il est recommandé :

De ne pas donner suite au processus d'appel d'offres public PARC.SP21-14 pour la fourniture, plantation arrosage et entretien de 225 arbres publics sur le territoire de l'arrondissement.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-09-03 16:16

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216183012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Autorisation de ne pas donner suite à l'appel d'offres public numéro PARC.SP21-14 pour la "Fourniture, plantation, arrosage et entretien de 225 arbres publics, Arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et études technique a lancé un appel d'offres public PARC.SP21-14 du 17 juin au 9 juillet 2021 pour la plantation de 225 arbres entre le 15 septembre et 15 novembre 2021 et de l'arrosage et entretien jusqu'au 15 novembre 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Il est demandé au conseil de ne pas donner suite à cette procédure d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a sollicité le marché par un appel d'offres public. Au total, une seule firme s'est inscrite sur le site du SEAO pour la récupération de l'Appel d'offres et donc la seule firme à avoir soumissionné. Le soumissionnaire est conforme toutefois, le prix déposé est supérieure à l'estimé pour l'appel d'offres. L'écart du prix déposé du seul soumissionnaire dépasse de manière trop importante ce qui a été estimé à l'interne pour ces travaux. Afin d'obtenir plus de soumissionnaires et des coûts qui s'approchent davantage des coûts estimés par les professionnels, la Direction relancera un appel d'offres pour la plantation au printemps 2022.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il est demandé de ne pas donner suite au contrat à cause du prix trop élevé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Après les vérifications effectuées, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Dalila FLEURANT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 25 août 2021
Dalila FLEURANT, 25 août 2021

Cécile PAQUETTE
agent(e) technique en horticulture et
arboriculture

Luc CASTONGUAY
Directeur



Dossier # : 1217829004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation de ne pas donner suite à l'appel d'offres sur invitation numéro IMM21-08 pour le réaménagement des bureaux de permis et inspection à la maison du citoyen située au 12090 rue Notre-Dame Est, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles

Il est recommandé :

D'autoriser de ne pas donner suite à l'appel d'offres numéro IMM21-08 pour le réaménagement des bureaux de permis et inspection à la maison du citoyen située au 12090 rue Notre-Dame Est, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-08-27 12:42

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217829004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation de ne pas donner suite à l'appel d'offres sur invitation numéro IMM21-08 pour le réaménagement des bureaux de permis et inspection à la maison du citoyen située au 12090 rue Notre-Dame Est, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles

CONTENU

CONTEXTE

La direction des travaux publics a lancé un appel d'offres sur invitation IMM21-08 du 12 juillet au 18 août 2021 pour le réaménagement des bureaux de permis et inspection à la maison du citoyen située au 12090 rue Notre-Dame Est, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles . L'ouverture de soumission a eu lieu le 18 août 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Il est demandé au conseil de ne pas donner suite à cette procédure d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Dans le cadre du lancement de l'appel d'offres sur invitation, l'arrondissement a invité (8) huit firmes, (4) quatre d'entre elles ont déposé des soumissions, cependant, le prix proposé par le plus bas soumissionnaire incluant les contingences, incidences et taxes incluses, dépasse amplement la dernière estimation des professionnels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Après les vérifications effectuées, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 25 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Samira GANA
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Louis LAPOINTE
Directeur des travaux publics

Le : 2021-08-25



Dossier # : 1218880002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 16 616 \$ à la Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles, pour la période du 7 septembre 2021 au 27 mai 2022, dans le cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans/ Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé:

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 16 616\$ à l'organisme ci-après désigné, pour la période et le montant indiqué en regard de celui-ci, dans le **cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans.**

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

	Organisme	Projet période	Montant
1	Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles	Bouger ensemble autrement du 7 septembre 2021 au 27 mai 2022	16 616 \$

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-08-30 11:38

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218880002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 16 616 \$ à la Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles, pour la période du 7 septembre 2021 au 27 mai 2022, dans le cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans/ Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La clientèle jeunesse représente une priorité pour l'ensemble des arrondissements, cependant comme les ressources financières sont limitées, peu de nouveaux programmes furent développés depuis quelques années. Les problématiques (obésité, décrochage scolaire, intégration difficile, etc.) augmentent et le besoin d'agir davantage en amont grâce à des activités, des projets et par la prévention est prouvé depuis longtemps. À la suite un exercice de priorisation en matière d'intervention municipale jeunesse effectué auprès des Directions culture, sport, loisir et développement social de tous les arrondissements, des directions corporatives concernées dont la Direction générale adjointe - qualité de vie et de certains grands partenaires institutionnels jeunesse, la Ville de Montréal a adopté le Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ) (sommaire 1071535001) en mai 2007. Les actions du PIMJ s'actualisent tant sur le plan régional que sur le plan local (dans tous les arrondissements).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Pour la Ville de Montréal:

CM18 0383 : Approuver un projet d'entente triennale entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'un soutien financier à la Ville de 12 M\$, pour la période 2018-2021, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes

CM17 1000 : Approuver un projet de protocole d'Entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal, établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 2 M\$ à la Ville aux fins de planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes, couvrant la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018 - Entente MIDI-Ville (2017- 2018).

Pour l'arrondissement:

CA20 30 09 0225	D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 16 615,76 \$ à l'organisme ci-après désigné, dans le cadre de l'édition 2020 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2018 - 2021).															
<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="459 495 764 531">Organisme</th> <th data-bbox="764 495 1248 531">Projet période</th> <th data-bbox="1248 495 1432 531">Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="459 531 764 636">Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles</td> <td data-bbox="764 531 1248 636">Bouger ensemble autrement du 1er septembre 2020 au 30 avril 2021</td> <td data-bbox="1248 531 1432 636">16 615,76 \$</td> </tr> </tbody> </table>	Organisme	Projet période	Montant	Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles	Bouger ensemble autrement du 1er septembre 2020 au 30 avril 2021	16 615,76 \$			<p data-bbox="459 636 1432 730">D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.</p> <p data-bbox="459 762 1432 856">D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.</p>							
Organisme	Projet période	Montant														
Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles	Bouger ensemble autrement du 1er septembre 2020 au 30 avril 2021	16 615,76 \$														
CA19 30 09 0297	D'octroyer des contributions financières pour l'année 2019 totalisant la somme de 22 985 \$ aux organismes suivants, dans le cadre du programme <i>Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans</i> :															
<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="459 989 500 1024"></th> <th data-bbox="500 989 854 1024">Organisme</th> <th data-bbox="854 989 1198 1024">Projet</th> <th data-bbox="1198 989 1432 1024">Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="459 1024 500 1094">1</td> <td data-bbox="500 1024 854 1094">Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles</td> <td data-bbox="854 1024 1198 1094">Cours de danse et cours de patin sur glace</td> <td data-bbox="1198 1024 1432 1094">16 616 \$</td> </tr> <tr> <td data-bbox="459 1094 500 1161">2</td> <td data-bbox="500 1094 854 1161">Don Bosco Youth Leadership Centre</td> <td data-bbox="854 1094 1198 1161">Tutorat</td> <td data-bbox="1198 1094 1432 1161">6 369 \$</td> </tr> </tbody> </table>		Organisme	Projet	Montant	1	Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles	Cours de danse et cours de patin sur glace	16 616 \$	2	Don Bosco Youth Leadership Centre	Tutorat	6 369 \$				<p data-bbox="459 1161 1432 1325">D'approuver les deux projets de convention entre l'Arrondissement et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers; D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.</p>
	Organisme	Projet	Montant													
1	Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles	Cours de danse et cours de patin sur glace	16 616 \$													
2	Don Bosco Youth Leadership Centre	Tutorat	6 369 \$													
CA18 30 09 0292	D'octroyer des contributions financières pour l'année 2018 totalisant la somme de 22 985 \$ aux organismes suivants, dans le cadre du programme <i>Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans</i> :															
<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="459 1457 862 1493">Organisme</th> <th data-bbox="862 1457 1227 1493">Projet</th> <th data-bbox="1227 1457 1432 1493">Montants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="459 1493 862 1562">Maison des jeunes</td> <td data-bbox="862 1493 1227 1562">Cours de danse et cours de boxe</td> <td data-bbox="1227 1493 1432 1562">16 616 \$</td> </tr> <tr> <td data-bbox="459 1562 862 1629">Don Bosco Youth Leadership Centre</td> <td data-bbox="862 1562 1227 1629">Tutorat</td> <td data-bbox="1227 1562 1432 1629">6 369 \$</td> </tr> </tbody> </table>	Organisme	Projet	Montants	Maison des jeunes	Cours de danse et cours de boxe	16 616 \$	Don Bosco Youth Leadership Centre	Tutorat	6 369 \$			<p data-bbox="459 1629 1432 1793">D'approuver les deux projets de convention entre l'arrondissement et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.</p>				
Organisme	Projet	Montants														
Maison des jeunes	Cours de danse et cours de boxe	16 616 \$														
Don Bosco Youth Leadership Centre	Tutorat	6 369 \$														
CA16 30 10 0298	Approbation d'une convention entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles et la Maison de jeunes de Pointe-aux-Trembles. Octroi d'une contribution financière de 16 616 \$, non récurrente, pour le projet Création vidéo et cours d'auto défense qui															

s'inscrit dans le cadre du Programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans 2016, issu de l'entente Ville-MIDI;

DESCRIPTION

Organisme: Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles

Nom du projet: Bouger ensemble autrement

Montant demandé: 16 616\$

Résumé du projet : S'adressant aux jeunes de 12 à 17 ans, dont 65% s'identifient à une origine ethnoculturelle, le projet propose des activités de loisir et de sport, tout en comportant un volet en saine alimentation. Des ateliers de patin sur glace favorisant l'intégration culturelle et le développement de nouvelles habiletés sportives sont prévus, ainsi que des cours de boxe et de danse urbaine. Ces activités seront menées par des professionnels en la matière, en plus d'être accompagnés par les intervenants de la Maison des jeunes qui assureront la planification, la supervision, le recrutement, l'encadrement des séances et le suivi du projet. La participation des jeunes à ces ateliers favorisera l'acquisition de nombreuses compétences, ce qui contribuera à augmenter leur estime de soi. Le projet vise également l'amélioration de la gestion des émotions des jeunes, par les interventions proposées dans le cadre de ces activités.

Conformément à la visée de l'arrondissement qui s'est doté d'une politique en saines habitudes de vie, cette programmation d'activités de la maison des jeunes sera également combinée à un volet éducatif, par réalisation de repas santé pour les jeunes, après les activités.

JUSTIFICATION

Le projet répond aux orientations municipales en matière de jeunesse ainsi qu'aux objectifs du Fonds Diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables 2021-2022.

Localement, le projet répond à un besoin identifié par les jeunes. Ces activités leur permettent de dépenser leur énergie, tout en ayant un impact positif sur leur estime de soi, leur gestion des émotions, et leur capacité à travailler en équipe dans le respect. Le cours de danse est d'ailleurs devenu un incontournable à la Maison des jeunes de PAT d'autant plus que la récurrence du professeur permet d'assurer un lien de cohésion entre les jeunes. Les cours de patin sur glace sont, quant à eux, un excellent moyen d'intégration considérant que 65% des jeunes s'identifient à une origine ethnoculturelle, principalement haïtienne, marocaine, mexicaine et algérienne. Ainsi, les participants à ce projet reflètent la belle mosaïque culturelle du quartier de Pointe-aux-Trembles et assure une mixité sociale. Les intervenants favorisent les liens entre les différents jeunes afin de s'assurer de faire tomber les barrières des différences, et en les mobilisant autour d'un projet commun.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme nécessaire à ce dossier, soit 16 616 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans cadre du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Le soutien financier que la Ville a accordé à cet organisme pour le même projet au cours des dernières années se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2021	Soutien au projet global
		2018	2019	2020		

Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles	Bouger ensemble autrement	-\$	-\$	16 615,76 \$	16 616\$	99 %
--	---------------------------	-----	-----	--------------	----------	------

Imputation:

2101.0010000.101484.05803.61900.016491.0000.003689.000000.00000.00000
DA695248

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, et des engagements en inclusion, équité, et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet de la Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles aura un incidence positive auprès des jeunes du quartier par le développement de nouvelles compétences et par les habiletés sociales qui seront acquises au cours de ces ateliers, via les interventions de l'organisme. Pour l'année 2020, c'est plus 337 jeunes qui ont fréquenté la Maison des jeunes, dont plus de 50 pour la première fois. Ainsi, ce projet permettra à des jeunes issus des communautés culturelles diverses d'explorer leur plein potentiel. Le projet contribuera également aux jeunes de renforcer leur sentiment d'appartenance à leur milieu de vie, et ainsi, à apaiser les tensions potentielles.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La Maison de jeunes prend toutes les dispositions nécessaires pour favoriser le bon déroulement sécuritaire de ses activités. De plus, les ateliers prévues se dérouleront conformément aux recommandations de la Santé publique. Selon l'évolution de la situation, certains ajustements pourraient être apportés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon le protocole de visibilité.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet :

Début du projet: 7 septembre 2021

Fin du projet: 27 mai 2022

Remise du rapport final: 27 juin 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mokhtar Mehdi LEKEHAL, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Louise-Michel LAURENCE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Louise-Michel LAURENCE, 16 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Naya KOUSSA
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2021-08-15



Dossier # : 1216183013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière au Comité ZIP Jacques-Cartier pour un montant maximal de 3 575,00\$, taxes incluses, pour un projet de protection et de restauration des berges du parc Pierre-Payet, dont la réalisation est prévu de octobre 2021 à mars 2022. Et autoriser les virements de crédits nécessaires.

Il est recommandé :

- D'octroyer une contribution financière au Comité ZIP Jacques-Cartier pour un montant maximal de 3 575,00\$, taxes incluses, pour un projet de protection et de restauration des berges du parc Pierre-Payet;
- D'autoriser les virements de crédits nécessaires;
- D'imputer cette dépense conformément au dossier décisionnel;
- D'approuver le projet de convention à cette fin.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-08-27 12:39

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216183013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière au Comité ZIP Jacques-Cartier pour un montant maximal de 3 575,00\$, taxes incluses, pour un projet de protection et de restauration des berges du parc Pierre-Payet, dont la réalisation est prévu de octobre 2021 à mars 2022. Et autoriser les virements de crédits nécessaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Comité ZIP Jacques-Cartier sollicite financièrement l'arrondissement pour un projet de protection et de restauration des berges du parc Pierre-Payet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

La mandat du Comité ZIP Jacques-Cartier est de réaliser un diagnostic du processus d'érosion de la berge et de proposer une solution pour cette problématique. Cette étude est ainsi une étape préalable indispensable à la protection et à la restauration des berges du parc. Pour ce faire, le Comité ZIP Jacques-Cartier mandatera la compagnie Terraformex. Le livrable prendra la forme d'un avis technique complet, incluant :

- une caractérisation hydrogéomorphologique complète des berges;
- différentes cartes illustrant la localisation des foyers d'érosion, la dangerosité de l'érosion sur les infrastructures existantes du parc et sur ses éléments sensibles;
- un relevé des massifs des principales espèces exotiques envahissantes;
- l'identification des causes de l'érosion;
- des exemples de solutions pour la stabilisation des berges;
- etc.

Le Comité ZIP Jean-Cartier souhaite prolonger ce présent mandat, dans le cadre de l'aménagement et de la mise en valeur du parc Pierre-Payet, par l'arrimage des initiatives de préservation de cette zone d'intérêt écologique avec les usages et besoins des citoyens. Cette deuxième étude, portant spécifiquement sur la participation de la communauté, fera l'objet d'une demande de subvention PIC ultérieure.

JUSTIFICATION

Le parc Pierre-Payet est un joyau de l'arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles. Il a d'ailleurs été identifié comme l'une des quatre zones d'intérêt biologique du secteur Pointe-aux-Trembles dans le Plan de conservation et de restauration des rives de Pointe-aux-Trembles.

Ses atouts physiques sont nombreux (milieux humides diversifiés, habitats potentiels pour les oiseaux de rivage, présence de plusieurs espèces animales, présence d'une espèce à statut, profondeur du paysage, etc.). Toutefois, il présente des signes de perturbation, majoritairement dus à la présence humaine.

Le Plan bleu vert de l'arrondissement identifie deux couloirs prioritaires en matière de milieux sensibles et de zones riveraines à conserver. L'un de ces couloirs est situé entre la 30e avenue et le parc du Bout-de-l'Ile.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette contribution financière sera payée à même le budget de fonctionnement de la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Une contribution financière de 2 750\$ a été accordée par le Bureau du député fédéral Mario Beaulieu pour la réalisation de ce projet.

MONTRÉAL 2030

Section A – Plan stratégique Montréal 2030

Le dossier contribue pleinement à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités Montréal 2030, plus précisément en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au coeur de la prise de décision.

Section B – Test climat

Le dossier contribue à la diminution des vulnérabilités climatiques, notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues)

Section C – ADS+

Ne s'applique pas dans le cadre de ce dossier

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report de cette décision ferait en sorte que la caractérisation hydrogéomorphologique (relevés terrains) ne pourrait se faire au moment opportun, soit cet automne.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi de la contribution financière au CA : 7 septembre 2021
- Début des relevés terrains par la firme Terraformex : Octobre 2021
- Analyse des causes de l'érosion et identification de solutions : Décembre 2021
- Dépôt du rapport final : Mars 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Dalila FLEURANT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 25 août 2021
Dalila FLEURANT, 25 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle MORIN
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2021-08-25



Dossier # : 1212468008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour les mois de juin et juillet 2021 et en matière de ressources financières pour la période du 29 mai au 25 juin 2021 et du 26 juin au 30 juillet 2021. Dépôt des virements de crédits entre activités, pour les mois de juin et juillet 2021 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour les mois de juin et juillet 2021.

IL EST RECOMMANDÉ :

- D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour les mois de juin et juillet 2021 et en matière de ressources financières pour la période du 29 mai au 25 juin 2021 et du 26 juin au 30 juillet 2021.
- D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités, pour les mois de juin et juillet 2021 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour les mois de juin et juillet 2021.

Signé par Benoît PELLAND **Le** 2021-08-12 14:22

Signataire : Benoît PELLAND

Directeur
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services
administratifs et du greffe

IDENTIFICATION**Dossier # :1212468008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour les mois de juin et juillet 2021 et en matière de ressources financières pour la période du 29 mai au 25 juin 2021 et du 26 juin au 30 juillet 2021. Dépôt des virements de crédits entre activités, pour les mois de juin et juillet 2021 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour les mois de juin et juillet 2021.

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, un rapport mensuel doit être déposé au conseil d'arrondissement faisant état des décisions prises et des transactions effectuées en matière de ressources financières et humaines par des fonctionnaires de l'arrondissement, conformément aux pouvoirs qui leur ont été délégués par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o

DESCRIPTION

- Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour les mois de juin et juillet 2021 et en matière de ressources financières pour la période du 29 mai au 25 juin 2021 et du 26 juin au 30 juillet 2021.
- Dépôt des virements de crédits entre activités, pour les mois de juin et juillet 2021 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour les mois de juin et juillet 2021.

JUSTIFICATION

s.o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle alors qu'il est rédigé dans le but de déposer des documents administratifs au CA de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda L DOUCET
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-12

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du
greffe



Dossier # : 1217960006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présentation des résultats financiers au 30 juin 2021, projetés au 31 décembre 2021, pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies -Pointe-aux-Trembles et de l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2021 comparé avec le 30 juin 2020.

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de l'arrondissement au 30 juin 2021.

De prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de l'arrondissement au 30 juin 2021 comparé au 30 juin 2020.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-08-31 12:40

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217960006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présentation des résultats financiers au 30 juin 2021, projetés au 31 décembre 2021, pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2021 comparé avec le 30 juin 2020.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu des articles 105.4 de la Loi sur les cités et villes et 130 de la Charte de la Ville de Montréal, les arrondissements doivent présenter les résultats de l'évolution financière des revenus et dépenses au 30 avril de chaque année et projetés en fin d'exercice, de même qu'un état comparatif des résultats financiers pour cette période en regard de la même période. Cet exercice doit être repris pour l'évolution financière au 31 août.

En raison de la production des états financiers trimestriels, exercice ayant débuté en 2013, et des besoins en matière de planification financière, l'administration municipale a demandé aux unités d'affaires de produire des évolutions budgétaires aux 31 mars, 30 juin et 31 août de chaque année. C'est la raison pour laquelle il y a dépôt des résultats conformément à ces dates.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

L'état des revenus et dépenses au 30 juin 2021, projeté au 31 décembre 2021, pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

L'état des revenus et des dépenses au 30 juin 2021, pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, projetés jusqu'au 31 décembre 2021 et présenté en pièce jointe, est à l'équilibre. Des économies, des affectations et certaines réserves permettent de compenser les coûts additionnels résultant des mesures mises en place pour répondre à la pandémie, tout comme pour la poursuite des activités opérationnelles, techniques, administratives et de soutien à la clientèle et aux citoyens. Ces économies réalisées en raison d'écarts salariaux, de réserves et autres familles de dépenses permettront de couvrir les coûts de main-d'oeuvre prévus pour le temps supplémentaire, les hors structures et assignations temporaires et autres.

L'état comparatif des revenus et dépenses réels au 30 juin 2021 et 2020, pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

L'état comparatif des revenus réels dressé au 30 juin 2021, présenté en pièce jointe, montre un écart favorable de 614 300 \$ et l'état comparatif des dépenses réelles dressé à la même date, présenté en pièce jointe, montre une variation défavorable de 92 800 \$. Les explications concernant ces variations sont incluses dans les fichiers en pièces jointes.

JUSTIFICATION

La présentation des résultats financiers se fait en conformité avec les articles 105.4 de la Loi sur les cités et villes et 130 de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les unités d'affaires sont responsables du reflet des résultats de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2021, projetés au 31 décembre 2021.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi sur les cités et villes, article 105.4, sanctionnée le 15 juin 2006 et l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis LAROCQUE
chef de division des ressources financières et
matérielles

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur

Le : 2021-08-31

**Dossier # : 1214860006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière aux organismes suivants, soit 500 \$ à l'Association Italienne d'Aide aux Personnes Âgées (A.I.A.P.A.), 1000 \$ au Corps de cadets 2908 Beauvoir et 2000 \$ à l'Association Bénévole Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est pour l'organisation de leurs activités.

À la demande des élus du conseil d'arrondissement :
Il est recommandé:

D'accorder une contribution financière aux organismes suivants, pour l'organisation de leurs activités :

- 500 \$ à l'Associaton Italienne d'Aide aux Personnes Âgées (A.I.A.P.A.) pour l'organisation d'activités adaptées aux aînés et briser l'isolement, dont une soirée de danse, en respect des mesures sanitaires;
- 1000 \$ au Corps de cadets 2908 Beauvoir pour la réalisation de projet en lien avec la reconnaissance du patrimoine et sa protection;
- 2000 \$ à l'Association Bénévole Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est pour venir en aide aux personnes vulnérables dans la mise en place de leur passeport vaccinal.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-09-02 15:44

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1214860006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière aux organismes suivants, soit 500 \$ à l'Association Italienne d'Aide aux Personnes Âgées (A.I.A.P.A.), 1000 \$ au Corps de cadets 2908 Beauvoir et 2000 \$ à l'Association Bénévole Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est pour l'organisation de leurs activités.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles peut octroyer des contributions financières à des organismes œuvrant dans l'arrondissement et qui ont pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social. L'octroi de ces contributions financières doit se faire en accord avec les articles 137 et 141 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ c. C-11.4) qui dictent les règles d'attribution de ces contributions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière aux organismes suivants :

- 500 \$ à l'Associaton Italienne d'Aide aux Personnes Âgées (A.I.A.P.A.) pour l'organisation d'activités adaptées aux aînés et briser l'isolement, dont une soirée de danse, en respect des mesures sanitaires.
- 1000 \$ au Corps de cadets 2908 Beauvoir pour la réalisation de projet en lien avec la reconnaissance du patrimoine et sa protection.
- 2000 \$ à l'Association Bénévole Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est pour venir en aide aux personnes vulnérables dans la mise en place de leur passeport vaccinal.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis de 2500 \$ sont prévus et réservés au budget de fonctionnement à la Division Soutien aux élus locaux, Conseil et soutien aux instances politiques, Contributions financières.
 Les DA # 695436, 695442 et 695832 réservent les crédits à cette fin.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue aux objectifs de Montréal 2030 en matière d'inclusion, d'équité ou d'accessibilité universelle, par la participation publique des personnes âgées et des jeunes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du greffe

Le : 2021-08-30



Dossier # : 1213971003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation au Service des affaires juridiques à tenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'ordonnance devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour faire assurer le respect de la réglementation municipale au 825, 13e avenue, district de la Pointe-aux-Trembles

Il est recommandé :

D'autoriser le Service des affaires juridiques à tenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'ordonnance devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour faire assurer le respect de la réglementation municipale au 825, 13^e Avenue, district de Pointe-aux-Trembles

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-09-03 16:17

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1213971003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation au Service des affaires juridiques à tenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'ordonnance devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour faire assurer le respect de la réglementation municipale au 825, 13e avenue, district de la Pointe-aux-Trembles

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment situé au 825, 13^e Avenue est vacant, non entretenu et est laissé en état de détérioration par le propriétaire, ce qui cause des nuisances aux voisins. Cette situation a causé le dépôt de plusieurs plaintes dirigées à l'arrondissement.

Depuis plusieurs mois, l'inspectrice attirée au dossier tente par tous les moyens de collaborer avec le propriétaire pour avoir accès au bâtiment afin que nous puissions constater l'état des lieux. Les plaintes reçues nous laissent entrevoir la présence de rats et d'insalubrité importante dans le bâtiment. Par la suite, nous pourrions aviser le propriétaire afin qu'il procède aux réparations demandées. Plusieurs avis et constats d'infraction ont déjà été signifiés au propriétaire.

À ce jour, aucune action concrète n'a été prise par le propriétaire pour collaborer avec nous et régulariser la situation.

De plus, nous avons entrepris des discussions avec le Service juridique de la Ville de Montréal pour obtenir des conseils sur l'outil juridique à employer afin de poursuivre notre démarche contre le propriétaire. Après réflexion, M^e Steven Rousseau, du Service des affaires juridiques, est venu à la conclusion que nous devons entreprendre les démarches judiciaires requises en Cour supérieure afin d'obtenir les ordonnances nécessaires pour corriger les problématiques constatées sur cet immeuble. De ce fait, nous devons obtenir une résolution mandatant la Direction des affaires civiles pour tenter ces démarches judiciaires.

Ultimement, ces démarches ont pour but de faire corriger les non-conformités sur le bâtiment et éliminer les nuisances causées aux voisins, par cette situation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Il y aurait lieu d'autoriser le Service des affaires juridiques à tenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'ordonnance devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour faire assurer le respect de la réglementation municipale au 825, 13^e Avenue, Pointe-aux-Trembles.

JUSTIFICATION

Faire respecter la réglementation municipale en vigueur. Nous en sommes à cette étape d'escalade dans le processus de judiciarisation du dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Frais juridiques reliés au Service des affaires juridiques.

MONTRÉAL 2030

En lien avec une des trois étapes de l'échelle des interventions; les quartiers. Les actions dans les quartiers sont essentielles, car c'est à cette échelle que la vie de tous les jours se vit et que l'attachement à Montréal prend racine. Elles visent à créer des milieux de vie sécuritaires et de qualité pour les citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'impact est sur le bâtiment concerné et les voisins.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Informers les plaignants de nos démarches pour qu'ils soient informés de nos actions et de l'avancement du dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon les procédures judiciaires à venir.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manuel GAGNON
Chef de section - Urbanisme, permis et
inspection

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2021-09-01



Dossier # : 1215270013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA09-PIIA01-009 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-pointe-aux-trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'ajout de la section 31.5 intitulée Dispositions applicables aux projets de densification pour les terrains occupés par les classes d'usages H.1, H.2 ou H.3 dans une zone d'habitation ».

Il est recommandé:

D'adopter, le projet de règlement numéro RCA09-PIIA01-009 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-pointe-aux-trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'ajout de la section 31.5 intitulée Dispositions applicables aux projets de densification pour les terrains occupés par les classes d'usages H.1, H.2 ou H.3 dans une zone d'habitation ».

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-09-07 12:55

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1215270013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA09-PIIA01-009 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-pointe-aux-trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'ajout de la section 31.5 intitulée Dispositions applicables aux projets de densification pour les terrains occupés par les classes d'usages H.1, H.2 ou H.3 dans une zone d'habitation ».

CONTENU

CONTEXTE

La présente demande de modification au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a pour but l'ajout d'une nouvelle section (31.5) applicable aux projets de densification pour les terrains occupés par les classes d'usages H.1, H.2 ou H.3 dans une zone d'habitation.

Autrement dit, tout projet visant la modification du nombre de lots constructibles pour un terrain occupé par un bâtiment unifamilial, bifamilial ou trifamilial, ainsi que tout projet de transformation ou de construction augmentant le nombre total de logements pour un terrain occupé par un bâtiment unifamilial, bifamilial ou trifamilial seront assujettis à la section 31.5 du règlement sur les PIIA.

La section 31.5 se veut un outil permettant d'encadrer les projets visant l'augmentation de la densité d'habitation, dans les quartiers peu ou moyennement dense, par le biais d'objectifs et de critères visant le lotissement, l'implantation des bâtiments, l'apparence architecturale et l'aménagement de terrain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA09 30 10 0346 - 1er octobre 2009 : Adopter, avec modifications, le règlement numéro RCA09-PIIA01 intitulé « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. (GDD : 1094564004)

DESCRIPTION

Le présent projet de règlement propose un nouveau cadre d'analyse qualitative ayant pour buts et intentions d'aménagement :

1. Encadrer les nouvelles insertions de manière à assurer leur intégration harmonieuse dans le milieu bâti existant et la végétation existante.
2. Assurer la complémentarité du type de développement immobilier proposé avec le milieu bâti existant.
3. Préserver et mettre en valeur les composantes distinctes du cadre bâti existant.
4. Préserver et mettre en valeur les composantes naturelles du site d'insertion (milieu riverain, percées visuelles, parcs, boisés), le cas échéant.
5. Favoriser un paysage urbain et une architecture de qualité.

De plus, l'analyse qualitative des projets sera guidée par les objectifs suivants, à savoir :

- Concevoir le lotissement en lien avec les particularités du milieu environnant.
- Assurer une implantation harmonieuse des nouvelles constructions dans le milieu bâti existant.
- Assurer l'intégration cohérente et harmonieuse des nouvelles constructions au milieu bâti environnant.
- Préserver, valoriser et bonifier les espaces verts et les arbres matures sur le site.
- Concevoir l'aire de stationnement et sa voie d'accès de manière à minimiser leur impact sur les lots voisins, le paysage urbain et l'environnement.
- Prévoir des aménagements optimisant la fonctionnalité des lieux.

À cela s'ajoutent 23 critères d'évaluation des projets visant le lotissement, l'implantation des bâtiments, l'apparence architecturale et l'aménagement des terrains.

JUSTIFICATION

Le projet de règlement numéro RCA09-PIIA01-009 visant la création de la section 31.5, du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement, permettra d'encadrer les projets de lotissement, de transformation ou de construction modifiant le nombre de lots constructibles ou augmentant le nombre total de logements. Le projet de règlement vise à permettre l'élaboration de projets visant l'augmentation de la densité d'habitation de façon harmonieuse et dans les capacités d'accueil du cadre bâti existant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

Ne s'applique pas à ce dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement : 7 septembre 2021

Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 27 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathy DE AZEVEDO
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2021-09-07



Dossier # : 1217585001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques_du patrimoine et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement numéro RCA20-30098-2, modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement (exercice 2021) (RCA20-30098, tel que modifié) afin d'abolir les frais de retard pour les abonné.e.s des Bibliothèques de Montréal à compter du 6 octobre 2021; Autoriser l'amnistie des frais de retard des abonné.e.s aux Bibliothèques de Montréal en date du 6 octobre 2021.

D'adopter le règlement numéro RCA20-30098-2, modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice 2021) (RCA20-30098, tel que modifié) afin d'abolir les frais de retard pour les abonné.e.s des Bibliothèques de Montréal à compter du 6 octobre 2021;
D'autoriser l'amnistie des frais de retard des abonné.e.s aux Bibliothèques de Montréal en date du 6 octobre 2021.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-06-23 14:56

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217585001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques_du patrimoine et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement numéro RCA20-30098-2, modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement (exercice 2021) (RCA20-30098, tel que modifié) afin d'abolir les frais de retard pour les abonné.e.s des Bibliothèques de Montréal à compter du 6 octobre 2021; Autoriser l'amnistie des frais de retard des abonné.e.s aux Bibliothèques de Montréal en date du 6 octobre 2021.

CONTENU

CONTEXTE

Habituellement, des frais s'appliquent lorsque les documents des bibliothèques sont rendus en retard. Ces frais de retard sont censés assurer le retour des documents empruntés et inciter les abonné.e.s à agir de façon responsable. Or, plusieurs études ont démontré que l'abolition des frais de retard provoque un retour des abonné.e.s des bibliothèques qui ne venaient plus dans les bibliothèques, tout en maintenant le retour des documents.

Le mouvement nord-américain d'abolition des frais de retard en bibliothèques a pris un élan inégalé depuis la pandémie de la COVID-19. L'Association des bibliothèques publiques du Québec soutient ce mouvement. Chaque semaine, de nouvelles bibliothèques renoncent aux frais de retard.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 3010 0273 Procédure d'adoption du règlement RCA20-30098 intitulé : " Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2021)

DESCRIPTION

Le règlement de tarification prévoit des frais par jour de retard pour chaque document emprunté par les enfants de 13 ans et moins. À partir de 5 \$ de frais de retard pour les adultes et 3 \$ pour les enfants de 13 ans et moins ou après l'envoi du 2^e avis de retard, le dossier est bloqué, ce qui empêche l'abonné.e d'emprunter d'autres documents.

Depuis plusieurs années, les frais de retard sont remis en question parce qu'ils impactent au premier chef les populations vulnérables. En effet, certaines familles ne viennent plus en bibliothèques parce que leurs dossiers sont bloqués à cause des frais de retard.

L'abolition de ces frais vise le retour des abonné.e.s en bibliothèques.

Pour assurer le retour des documents, des mesures sont mises en place :

- avis de courtoisie: 3 jours avant l'échéance des prêts (1 jour pour les prêts d'une semaine - dvd essentiellement);
- 1^{er} avis de retard: 3 jours après l'échéance des prêts; les abonnés peuvent renouveler leurs emprunts;
- 2^e avis de retard: 5 jours après l'échéance des prêts. Le dossier d'abonné.e est bloqué; il sera débloqué dès que les documents seront rendus;
- 3^e avis de retard: 19 jours après l'échéance des prêts. Le dossier d'abonné.e est bloqué; il sera débloqué dès que les documents seront rendus;

4^e avis de retard (par la poste): maintien de l'émission d'une facture après 32 jours de retard; la facture sera annulée dès que les documents seront rendus.

JUSTIFICATION

La pandémie de la COVID-19 a démontré à quel point les bibliothèques publiques sont essentielles dans le soutien des communautés. Ce sont les seules institutions où tout le monde, sans exception, peut être membre gratuitement et avoir accès à la culture, au savoir, aux nouvelles technologies et au loisir. L'instauration de frais de retard est un frein à leur fréquentation et leur utilisation par les populations les plus vulnérables, en particulier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2019, les frais de retard perçus par l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles étaient de: 30 727, 64\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'Agenda 21 de la culture et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4^e pilier du développement durable et, en ce sens, ce projet contribue directement aux objectifs de développement durable. La mission des bibliothèques est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, au savoir, à la culture et au loisir.

En vertu de la deuxième orientation incontournable du Plan stratégique de Montréal 2030, la Ville de Montréal, dont les Bibliothèques de Montréal, est fermement déterminée à ne laisser personne derrière et à renforcer la solidarité et la résilience au sein de la communauté. Elle s'engage à mettre en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits humains et lutter contre toutes formes de racisme et de discriminations systémiques. Elle s'engage à réduire les iniquités territoriales et les écarts au sein de sa population dans toute sa diversité, tant sociale que culturelle. Pour ce faire, les Bibliothèques de Montréal recommandent l'abolition des frais de retard, pour *ne laisser*

personne derrière et renforcer la solidarité et la résilience au sein de la communauté
(Montréal 2030 : Plan stratégique, p. 28).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'abolition des frais de retard et l'amnistie permettront de :

- Ramener, en bibliothèque, les abonné.e.s qui ne les fréquentent plus en raison des frais liés à leur dossier et les encourager à fréquenter de nouveau leur bibliothèque de quartier.
- Permettre aux abonné.e.s de ramener des documents en bon état qui pourront réintégrer la collection.
- Renforcer l'image des Bibliothèques de Montréal en mettant l'accent sur l'inclusion sociale et en réaffirmant leurs caractères inclusifs et accueillants.
- Former les lecteurs de demain et lutter contre l'analphabétisme et le décrochage scolaire.
- Assurer la présence du livre sur tous les lieux de vie et impliquer les familles.
- Porter une attention particulière aux publics éloignés de la lecture.
- Permettre l'épanouissement de programmes de sensibilisation et de médiation à la lecture structurants et innovants.
- Réduire le fossé numérique et permettre aux abonné.e.s d'approprier les nouveaux modes de lecture qu'impliquent les technologies.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Depuis le début de la pandémie de la COVID-19, afin d'éviter de bloquer de nouveaux dossiers d'abonné.e.s, les dates de retour des documents ont été automatiquement repoussées. C'était une mesure temporaire pour permettre aux abonné.e.s de continuer d'emprunter dans une période où les bibliothèques étaient l'un des rares services offerts aux citoyen.ne.s et leur accès était limité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur quand tous les arrondissements auront voté : 6 octobre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Dominique GAZO, Service de la culture

Lecture :

Martine HÉBERT, 21 juin 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie DOUCET
Chef de section

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2021-06-18

**Dossier # : 1210394006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation, dans le cadre d'une demande de dérogation mineure quant à l'article 104 du Règlement de zonage (RCA09-Z01), relativement à la hauteur maximale d'un rez-de-chaussée autorisée pour un bâtiment résidentiel unifamilial situé au 12110, 16e Avenue, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3002314434 - District de Rivière-des-Prairies.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à la séance du 23 juin 2021, il est recommandé:

- D'approuver, dans le cadre d'une demande de dérogation mineure quant à l'article 104 du Règlement de zonage (RCA09-Z01), relativement à la hauteur maximale d'un rez-de-chaussée autorisée pour un bâtiment résidentiel unifamilial situé au 12110, 16e Avenue, sur le lot numéro 1 058 735 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies, le tout, tel que présenté sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 16 juin 2021, à savoir:
 - Permettre un niveau de rez-de-chaussée de 2,18 mètres au-dessus du niveau de référence (Règlement de zonage RCA09-Z01, article 104).

Relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3002314434.

La direction du Développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à cette demande pour les raisons suivantes :

- La dérogation mineure demandée ne constitue pas un élément causant un préjudice au voisinage;
- La dérogation mineure ne concerne pas l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- La nature de la dérogation mineure sollicitée est admissible selon les dispositions édictées au Règlement sur les dérogations mineures.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-08-25 09:22

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1210394006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation, dans le cadre d'une demande de dérogation mineure quant à l'article 104 du Règlement de zonage (RCA09-Z01), relativement à la hauteur maximale d'un rez-de-chaussée autorisée pour un bâtiment résidentiel unifamilial situé au 12110, 16e Avenue, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3002314434 - District de Rivière-des-Prairies.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et études techniques a reçu une demande de permis de transformation portant le numéro 3002314434 afin de permettre une hauteur de rez-de-chaussée de plus de deux mètres pour un bâtiment résidentiel unifamilial situé au 12110, 16^e Avenue et portant le numéro de lot 1 058 735.
Le bâtiment visé déroge à l'article 104 du Règlement de zonage (RCA09-Z01), relativement à la hauteur maximale de deux mètres autorisée pour un rez-de-chaussée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le requérant veut procéder à l'agrandissement du rez-de-chaussée d'un bâtiment unifamilial. L'agrandissement est d'une dimension de 4,57 m par 6,70 m pour une superficie totale de 30,62 m². L'agrandissement est prévu en cour arrière et dans le prolongement du rez-de-chaussée existant. L'article 104 du Règlement de zonage (RCA09-Z01) exige que le niveau maximal du rez-de-chaussée d'un bâtiment principal soit de moins de deux mètres au-dessus du niveau de référence.
Le bâtiment existant a été construit en 1986 et le niveau du rez-de-chaussée est de 2,18 mètres. Le prolongement du rez-de-chaussée sera donc dérogatoire à l'article 104 soit en étant situé à une hauteur de plus de deux mètres.

Le tout, tel que présenté sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 16 juin 2021.

Règlement de zonage (RCA09-Z01)

Le site se trouve dans la zone 460 dans laquelle la classe d'usage H.1 « habitation unifamiliale » est autorisée.

Description de la dérogation mineure

- Permettre un niveau de rez-de-chaussée de 2,18 mètres au-dessus du niveau de référence (Règlement de zonage RCA09-Z01, article 104).

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :

D'approuver la demande de dérogation mineure, quant à l'article 104 du Règlement de zonage (RCA09-Z01), relativement à la demande d'autoriser un niveau de rez-de-chaussée de plus de deux mètres pour un bâtiment unifamilial situé au 12110, 16^e Avenue, tel que présenté sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 16 juin 2021, à savoir :

- Permettre un niveau de rez-de-chaussée de 2,18 mètres au-dessus du niveau de référence (Règlement de zonage RCA09-Z01, article 104).

La Direction du développement du territoire et études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

- La dérogation mineure demandée ne constitue pas un élément causant un préjudice au voisinage;
- La dérogation mineure ne concerne pas l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- La nature de la dérogation mineure sollicitée est admissible selon les dispositions édictées au Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-11006).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas au dossier en raison qu'il s'agit d'une autorisation afin de régulariser une construction existante depuis des années.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dossier soumis au secrétaire du CCU : le 18 juin 2021

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance du 23 juin 2021

Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline CANTIN
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2021-08-24

**Dossier # : 1213469015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), des plans relatifs à l'installation d'une enseigne à plat pour un bâtiment industriel situé au 5111, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot numéro 6 357 327, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3003041407 – District de Pointe-aux-Trembles.

Considérant la recommandation favorable à la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 6 août 2021, il est recommandé :

- de donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans relatifs à l'installation d'une enseigne à plat pour un bâtiment industriel situé au 5111, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 6 357 327 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout, tel qu'illustré sur les plans préparés par la firme *Transworld*, soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 22 juillet 2021.

Le tout, aux fins d'émission de la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3003041407.

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande cette demande pour la raison suivante :

- l'objectif et les critères d'évaluation applicables au projet en matière d'affichage sont respectés.

Adopté

Signé par Benoît PELLAND **Le** 2021-08-16 13:34

Signataire :

Benoît PELLAND

Directeur
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services
administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1213469015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), des plans relatifs à l'installation d'une enseigne à plat pour un bâtiment industriel situé au 5111, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot numéro 6 357 327, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3003041407 – District de Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et études techniques a reçu une demande visant l'installation d'une enseigne à plat sur le bâtiment industriel situé au 5111, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot numéro 6 357 327 dans le district de Pointe-aux-Trembles. Ce projet est soumis à la procédure sur les PIIA en vertu de l'article 104 de la section 14 applicable aux zones industrielles situées aux abords de l'autoroute 40 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01). Le projet doit respecter l'objectif et les critères prévus dans cette section.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 30 07 0197 – 7 juillet 2020 : Approbation des plans relatifs à l'implantation, à l'apparence du bâtiment et aux aménagements du terrain pour un projet de construction d'un bâtiment industriel projeté aux 5111 et 5121, boulevard Saint-Jean-Baptiste.

DESCRIPTION

Description du projet

La demande vise l'installation d'une enseigne à plat sur le bâtiment industriel situé au 5111, boulevard Saint-Jean-Baptiste, à l'angle du boulevard Métropolitain. L'enseigne proposée sera située sur la façade du bâtiment faisant face à l'Autoroute 40. L'enseigne non lumineuse sera en aluminium. La face sera peinte en rouge et en blanc, tandis que les lettres et graphiques de vinyle seront appliqués sur la surface peinte. Le tout, tel qu'illustré sur les plans préparés par la firme *Transworld*, soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 22 juillet 2021.

Règlement de zonage (RCA09-Z01)

Le site se trouve, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles RCA09-Z01, dans la zone 268. La réglementation en vigueur pour cette zone est la suivante :

Objet	Caractéristique
Usages	P.6 : Utilité publique I.1 : Industrie légère I.2 : Industrie moyenne
Mode d'implantation	Isolé
Type de toit	Plat
Nombre de logements	Aucun
Nombre d'étages	1 à 3 étages
Hauteur maximale en mètres	Toit plat : 12,5 mètres
Taux d'implantation	Min : 30 % / Max : 70 %

Règlement sur les PIIA (RCA09-PIIA01)

L'approbation doit tenir compte de l'objectif et des critères de l'article 110 de la section 14, applicable aux zones industrielles situées aux abords de l'Autoroute 40 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01).

Article 110 – Affichage

Objectif :

Assurer une bonne intégration des enseignes avec les façades des bâtiments et une harmonisation de l'affichage dans le secteur.

Critères :

- Les dimensions, la localisation, le design, la couleur, la qualité des matériaux, l'éclairage des enseignes et leur support s'intègrent et s'harmonisent avec l'architecture du bâtiment principal (matériaux de bois, pose d'auvents, etc.);
- Pour un bâtiment industriel, les enseignes sont apposées sur la partie administrative du bâtiment;
- Les enseignes sont apposées à plat ou en saillie sur le bâtiment;
- Les éléments architecturaux reliés à une image corporative se limitent également à une partie restreinte des bâtiments.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les

plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans relatifs à l'installation d'une enseigne à plat pour un bâtiment industriel situé au 5111, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot numéro 6 357 327 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout, tel qu'illustré sur les plans préparés par la firme *Transworld*, soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 22 juillet 2021.

Le tout, aux fins d'émission de la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3003041407.

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande cette demande pour la raison suivante :

- L'objectif et les critères d'évaluation applicables au projet en matière d'affichage sont respectés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dossier soumis au secrétaire du CCU : le 23 juillet 2021

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance du 6 août 2021

Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand LABBÉ
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2021-08-09



Dossier # : 1213469016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément aux articles 96 et 122 des sections 13 et 17 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), des plans relatifs au remplacement des enseignes situées sur les auvents du commerce situé au 11900, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 092 545 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3002487894 – District de Pointe-aux-Trembles.

Considérant la recommandation favorable à la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 6 août 2021, il est recommandé :

- de donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément aux articles 96 et 122 des sections 13 et 17 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans relatifs au remplacement des enseignes situées sur les auvents du commerce situé au 11900, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 092 545 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, tel que présenté sur le plan déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 4 août 2021.

Le tout, aux fins d'émission de la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3002487894.

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à cette demande pour la raison suivante :

- les objectifs et les critères d'évaluation applicables au projet en matière d'affichage sont respectés.

Adopté

Signé par Benoît PELLAND **Le** 2021-08-16 13:36

Signataire :

Benoît PELLAND

Directeur
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services
administratifs et du greffe

IDENTIFICATION **Dossier # :1213469016**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément aux articles 96 et 122 des sections 13 et 17 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), des plans relatifs au remplacement des enseignes situées sur les auvents du commerce situé au 11900, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 092 545 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3002487894 – District de Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant souhaite modifier l'affichage de son commerce afin d'en rafraîchir l'image. Conformément aux articles 96 et 122 des sections 13 et 17 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans relatifs à l'installation d'enseignes doivent être approuvés par le Conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Description du projet

La demande vise le remplacement des deux (2) enseignes situées sur les auvents qui couvrent la façade principale et une partie de la façade avant secondaire du côté de la 8^e avenue. Dans un premier temps, les auvents bleus seront remplacés par des auvents en acrylique de couleur noir. Les enseignes seront installées à plat sur ces auvents, elles seront composées de lettrage de vinyle de couleur blanc. Des néons fixés sous les auvents offrent un éclairage au bâtiment mais l'opacité de l'acrylique ne permet pas de mettre en lumière le lettrage. Les enseignes proposées ont une superficie de 0,46 m² chacune. La structure en acier sera conservée et l'enseigne sur poteau demeure tel quel pour l'instant.

Le tout, tel que présenté sur le plan déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 4 août 2021.

Description du milieu

Le site visé par la demande est situé à l'angle sud-est de l'intersection de la rue Notre-Dame Est et de la 8^e Avenue.

Règlement de zonage (RCA09-Z01)

Le site se trouve dans la zone 232 dans laquelle les classes d'usages suivantes sont autorisées.

Objet	Caractéristiques
Usages	Zone 232
	H.2 : Habitation bifamiliale H.3 : Habitation trifamiliale C.1 : Commerce et service de voisinage C.2 : Commerce et service artériel P.1 : Institutions locales

La demande telle que présentée ne respecte pas toutes les normes relatives à l'affichage telles qu'apparaissant au chapitre 9, ainsi qu'à la section 13.18 du règlement de zonage (RCA09-Z01). Toutefois, l'article 439 du chapitre 14 portant sur les dérogations et droits acquis (RCA09-Z01) permet le remplacement du contenu et du support d'une enseigne dérogatoire, à la condition de ne pas aggraver la dérogation. C'est le cas de la présente demande.

Règlement sur les PIIA (RCA09-PIIA01)

L'approbation doit tenir compte des objectifs et des critères des sections 13 et 17, applicables respectivement *parcours riverain de Pointe-aux-Trembles* et au *Vieux-Pointe-aux-Trembles* du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01) :

Section 13

Article 103 Affichage

Objectif :

- 1° Favoriser l'intégration des enseignes aux façades des bâtiments.

Critères :

- L'affichage et les enseignes s'intègrent à l'architecture du bâtiment;
- Les enseignes à bandeau, à boîtier, de lettres appliquées, projetantes et sur auvents sont privilégiées;
- L'affichage est développé de manière à ce que l'enseigne encadre la vitrine, s'insère entre les pilastres ou colonnes d'une ouverture ou s'intègre à la corniche ou à la marquise du bâtiment; il peut s'intégrer à la vitrine et la mettre en valeur;
- L'affichage et les enseignes soutiennent le caractère unique du parcours riverain par leur gabarit, leur composition, leurs couleurs et leur localisation.

Section 17

Article 128 Affichage

Objectif :

- 1° Favoriser l'harmonisation des enseignes dans le secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

Critères :

- L'affichage et les enseignes soutiennent à la fois le caractère unique du secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles par une harmonie exprimée au niveau des gabarits, des composantes, des couleurs utilisées ainsi que leur disposition sur le bâtiment;
- L'affichage s'intègre au caractère de la rue et à l'échelle du piéton.

Objectif :

2° Favoriser l'intégration des enseignes aux composantes architecturales du bâtiment.

Critères :

- Les dimensions, la localisation, le design, la couleur, la qualité des matériaux, l'éclairage des enseignes et leur support s'intègrent et s'harmonisent avec l'architecture du bâtiment principal;
- Le concept d'affichage n'occulte pas des attributs architecturaux significatifs relevés sur le bâtiment;
- Sur un même bâtiment, les enseignes s'harmonisent au niveau de leur disposition, de leur dimension, de leur forme et du format de leur réclame, les enseignes tendent à être alignées sur un même axe horizontal;
- L'affichage est développé de manière à ce que l'enseigne encadre la vitrine, s'insère entre les pilastres ou colonnes d'une ouverture ou s'intègre à la corniche ou à la marquise du bâtiment; il peut s'intégrer à la vitrine et la mettre en valeur;
- Les enseignes sont déposées à plat ou en saillies sur le bâtiment;
- Les éléments architecturaux reliés à une image corporative se limitent à une partie restreinte des bâtiments.

Objectif :

3° Mettre en valeur l'identité individuelle des commerces.

Critères :

- Les agencements de la typographie, des couleurs et des dessins de l'enseigne font preuve de sobriété;
- Le nombre de couleurs employées sur une enseigne est restreint;
- Une signature contemporaine de l'affichage est favorisée par l'emploi de contrastes privilégiant un lettrage clair disposé sur une surface de couleur foncée;
- L'emploi d'un arrière-plan opaque est favorisé comme composante d'une enseigne rétroéclairée.

Objectif :

4° Favoriser l'établissement d'un lien entre l'espace public et l'espace privé.

Critères :

- Les vitrines sont libérées des images et des publicités situées au niveau du regard du piéton.
- Les informations relatives à l'adresse, aux heures d'ouvertures et aux types de

paiement acceptés occupent la section supérieure de la principale porte d'entrée de l'établissement.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément aux articles 96 et 122 des sections 13 et 17 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans relatifs au remplacement des enseignes situées sur les auvents du commerce situé au 11900, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 092 545 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, tel que présenté sur le plan déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 4 août 2021.

Le tout, aux fins d'émission de la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3002487894.

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à cette demande pour les raisons suivantes :

- les objectifs et les critères d'évaluation applicables au projet en matière d'affichage sont respectés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dossier soumis au secrétaire du CCU : le 4 août 2021

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance du 6 août 2021

Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand LABBÉ
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2021-08-09

**Dossier # : 1219259001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'amendement de la résolution CA21 30 04 0118 adoptée par le conseil d'arrondissement le 6 avril 2021, ainsi que tous les amendements apportés à cette résolution par la suite, afin de modifier, conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), des plans relatifs à l'apparence du bâtiment industriel situé au 3900, boulevard du Tricentenaire, relativement à la demande de permis de transformation numéro 3002670674 – District de Pointe-aux-Trembles.

Considérant la recommandation favorable et unanime des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 6 août 2021, il est recommandé :

- de donner suite à la demande d'amendement de la résolution CA21 30 04 0118 adoptée par le conseil d'arrondissement le 6 avril 2021, ainsi que tous les amendements apportés à cette résolution par la suite, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA 01), des plans relatifs à l'apparence du bâtiment industriel situé au 3900, boulevard du Tricentenaire, sur le lot 1 503 791 du cadastre du Québec, le tout tel qu'illustré sur les plans préparés par la firme TLA Architectes, soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 12 juillet 2021.

Le tout, aux fins d'émission de la demande de permis de transformation numéro 3003030234.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent de donner suite à cette demande pour la raison suivante :

- Les objectifs et les critères d'évaluation applicables au projet en matière d'architecture sont respectés.

Adopté

Signé par Benoît PELLAND **Le** 2021-08-10 16:29

Signataire :

Benoît PELLAND

Directeur
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services
administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1219259001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'amendement de la résolution CA21 30 04 0118 adoptée par le conseil d'arrondissement le 6 avril 2021, ainsi que tous les amendements apportés à cette résolution par la suite, afin de modifier, conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), des plans relatifs à l'apparence du bâtiment industriel situé au 3900, boulevard du Tricentenaire, relativement à la demande de permis de transformation numéro 3002670674 – District de Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et études techniques a reçu une demande de permis de transformation visant le remplacement des matériaux des façades d'un bâtiment industriel isolé situé au 3900, boulevard du Tricentenaire, sur le lot numéro 4 977 768 du cadastre du Québec.

Ce projet est soumis à la procédure sur les PIIA en vertu de l'article 104 de la section 14 applicable aux zones industrielles situées aux abords de l'autoroute 40 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé). Le projet doit respecter les objectifs et les critères prévus dans cette section.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 30 04 0118 - 6 avril 2021: Approbation des plans relatifs à l'apparence du bâtiment industriel situé au 3900, boulevard du Tricentenaire - District de Pointe-aux-Trembles (sommaire no.1215909004) .

DESCRIPTION

La demande d'approbation faisant l'objet de la présente démarche fait suite au dépôt, par l'architecte responsable du projet, d'une demande de permis de construction afin de modifier l'apparence extérieure du bâtiment. Un projet en ce sens avait déjà été approuvé en avril 2021 mais des changements fonctionnels exigés par le propriétaire du bâtiment obligent l'architecte à modifier l'apparence de la façade principale donnant sur le boulevard du Tricentenaire. Une nouvelle demande est donc déposée afin de valider les modifications souhaitées. Les trois autres élévations du bâtiment demeurent inchangées par rapport à la version originale des plans approuvée via la résolution CA21 30 04 0118.

Le bâtiment visé a été construit en 1975. Il est occupé par une compagnie spécialisée dans le traitement de surface et de finition pour l'industrie aéronautique depuis 2003 (Tékalia Aéronautik). En 2019, l'entreprise a été fusionnée à l'une des plus importantes entreprises internationales qui se spécialise dans la conception, la mise au point, la fabrication, la réparation et l'entretien de composantes de trains d'atterrissage et d'actionnement destinés au marché de l'aérospatiale (Héroux-Devtek Inc.). En ce qui a trait au projet, les requérants souhaitent dans un premier temps améliorer l'apparence extérieure du bâtiment afin de lui donner un aspect plus moderne. Il est prévu de remplacer les matériaux de revêtement des façades ayant front sur les boulevards du Tricentenaire et Métropolitain Est, lesquels sont actuellement composés de briques et de revêtement métallique dans les tons de brun défraîchi. Les autres murs du bâtiment feront l'objet d'interventions minimales afin d'améliorer l'apparence de la future construction.

Du côté de la façade principale donnant sur le boulevard du Tricentenaire, les bureaux administratifs occupent deux étages dans un volume avancé par rapport au reste du bâtiment. Ce volume comprend des fenêtres et une porte vitrée, il présente néanmoins une forme linéaire peu attrayante. On prévoit le remplacement de la maçonnerie existante ainsi que toutes les ouvertures, sur les trois côtés du volume, par des murs rideaux en verre clair et des panneaux tympan. Des alcôves métalliques (éléments ceinturant le toit et les extrémités du volume) seront également installées.

Cette nouvelle version du projet propose une entrée principale menant directement aux espaces à bureaux, elle occupe sensiblement le même espace qu'actuellement. La première version approuvée par le conseil d'arrondissement illustre une conception différente de l'entrée principale, celle-ci étant déplacée vers le sud.

Enfin, les autres plans de façade donnant sur le boulevard du Tricentenaire seront revus par rapport à la première mouture. Les modifications sont les suivantes :

- Des éléments de fenestration formant un mur rideau seront remplacés par du revêtement en brique;
- Des panneaux de revêtement métallique seront partiellement remplacés par un revêtement, lui aussi en brique;
- La grandeur des alcôves sera réduite.

Les proportions quant aux éléments de revêtement extérieur présent sur la façade principale (donnant sur du Tricentenaire) seront dorénavant les suivantes :

Description	Superficie	Pourcentage
Alcôves	746.02 pi.2	8.93 %
Maçonnerie (brique)	4312.3 pi.2	51.62 %
Panneaux de métal préfabriqués	2543.81 pi.2	30.45 %
Murs tympan	751.63 pi.2	9 %
TOTAL	8353.76 pi.2	100 %

Malgré les changements architecturaux, les divers éléments proposés permettent toujours d'apporter du mouvement dans le traitement de la façade et de briser une certaine linéarité.

Concernant les autres côtés du bâtiment, ils demeureraient inchangés par rapport à la première version du projet approuvée par le conseil d'arrondissement.

Le tout, tel qu'illustré sur les plans préparés par la firme TLA Architectes, soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 12 juillet 2021.

Règlement sur les PIIA (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé)

L'approbation doit tenir compte des objectifs et des critères de l'article 108 de la section 14, applicable aux zones industrielles situées aux abords de l'autoroute 40 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé) :

Article 108 – Architecture

Objectif :

Concevoir des bâtiments industriels dont les sections réservées aux services administratifs sont en façade et sont intégrées architecturalement aux sections réservées à la fabrication et à l'entreposage.

Critères :

- À l'exception des bâtiments industriels multioccupants, l'architecture des bâtiments différencie les activités administratives des activités de fabrication et d'entreposage;
- Les activités administratives sont localisées à l'avant du bâtiment et comprennent des ouvertures;
- Les constructions présentent un caractère architectural homogène (volumétrie, matériaux de revêtement extérieur, type de toiture, ouvertures, etc.).

Objectif :

Concevoir des bâtiments s'harmonisant à l'environnement bâti de l'arrondissement.

Critère :

- Les couleurs utilisées pour les revêtements extérieurs s'harmonisent au secteur environnant; l'utilisation de teintes sobres est préconisée alors que les couleurs vives et éclatantes sont à éviter.

Objectif :

Prévoir des immeubles dégageant une image de qualité supérieure.

Critères :

- La longueur des murs en façade est limitée par des décrochés de dimensions significatives;
- Les matériaux de revêtement extérieur sont de qualité supérieure et de couleur uniformes ou similaires, sur l'ensemble des façades visibles de la voie de circulation;
- Les équipements mécaniques des toitures et des ouvertures sont dissimulés;
- L'entrée principale du bâtiment est soulignée par l'emploi d'éléments architecturaux particuliers ou de couleurs distinctes.

Objectif :

Mettre en valeur l'image de l'arrondissement en bordure de l'autoroute.

Critères :

- L'architecture des bâtiments ayant front sur le corridor autoroutier met en évidence l'importance des lieux et reflète une image prestigieuse pour l'arrondissement;
- Les façades des bâtiments sont largement vitrées;
- Les bâtiments sont d'une architecture moderne.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans relatifs au remplacement des matériaux des façades d'un bâtiment industriel isolé situé au 3900, boulevard du Tricentenaire, sur le lot numéro 1 503 791 du cadastre du Québec, le tout, tel que modifiés et illustrés sur les plans préparés par la firme TLA Architectes, soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 12 juillet 2021.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dossier soumis au secrétaire du CCU : le 29 juillet 2021

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance du 6 août 2021

Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Philippe LANGLOIS
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2021-08-09

**Dossier # : 1190394002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déléguer les pouvoirs prévus au Règlement 2021-91 adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal le 20 mai 2021 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire 2019-78 concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation, adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal le 20 juin 2019 et désigner au titre d'inspecteur métropolitain local, adjoint et en chef, le directeur du Développement du territoire et études techniques aux fins de l'application des pouvoirs d'inspection pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

VU le Règlement 2021-91 adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal le 20 mai 2021 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire 2019-78 concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation;

VU l'article 4.3 de ce règlement par lequel le fonctionnaire ou l'officier municipal qui, dans chaque municipalité identifiée à l'annexe A du Règlement de contrôle intérimaire, est responsable de la délivrance des permis et certificats au sens des articles 119 et 236 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (*R.L.R.Q., c. A-19.1*) est le fonctionnaire désigné par le Conseil de la Communauté pour agir à titre d'inspecteur métropolitain local chargé de l'application du Règlement de contrôle intérimaire ;

ATTENDU QUE la municipalité doit consentir à telle désignation en vertu du deuxième alinéa de l'article 63 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, précitée;

ATTENDU l'article 4.2 du Règlement de contrôle intérimaire, par lequel le Conseil de la Communauté peut déléguer, par municipalité, les pouvoirs et devoirs généraux des inspecteurs métropolitains en chef et adjoint prévus aux articles 4.4 et 4.5 de ce même règlement aux inspecteurs métropolitains locaux.

IL EST PROPOSÉ :

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis agissent à titre d'inspecteur métropolitain local tel que prévu par l'article 4.3 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté et exercent les pouvoirs et devoirs énumérés à l'article 4.7 de ce même règlement ;

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis se voient déléguer les pouvoirs et devoirs de l'inspecteur métropolitain en chef et l'inspecteur métropolitain adjoint tel que prévu aux articles 4.4 et 4.5 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté;

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles informe la Communauté métropolitaine de Montréal que le directeur développement du territoire et études techniques agira à titre d'inspecteur métropolitain local sur son territoire.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-08-30 16:23

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1190394002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déléguer les pouvoirs prévus au Règlement 2021-91 adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal le 20 mai 2021 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire 2019-78 concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation, adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal le 20 juin 2019 et désigner au titre d'inspecteur métropolitain local, adjoint et en chef, le directeur du Développement du territoire et études techniques aux fins de l'application des pouvoirs d'inspection pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

Lors de sa séance du 20 mai 2021, le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal a adopté le Règlement 2021-91 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire 2019-78 adopté le 20 juin 2019 concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation. Suite à l'adoption du Règlement 2021-91, celui-ci modifiera le RCI 2019-78 notamment en y intégrant des cartes de zones inondables additionnelles et en remplaçant certaines cartes adoptées en 2019, de nouvelles municipalités et de nouveaux arrondissements seront également assujettis au RCI.

Le Règlement 2021-91 est actuellement à l'étude par le gouvernement et pourrait entrer en vigueur d'ici la fin du mois d'août 2021. Son application nécessite que des fonctionnaires soient désignés afin qu'ils soient investis du pouvoir de procéder à l'inspection comme le prévoit l'article 4.1 du règlement. La Communauté souhaite procéder à la délégation de la fonction d'inspection à un ou des fonctionnaires qui seront ainsi désignés pour la délivrance des permis et certificats ainsi que les inspections à réaliser sur le territoire de l'arrondissement.

À cette fin, il est proposé de déléguer tous les pouvoirs d'inspection découlant du Règlement 2021-91 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire 2019-78 de la Communauté et de désigner au titre d'inspecteur métropolitain local, adjoint et en chef, le directeur du Développement du territoire et études techniques afin d'assurer l'application pour le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Aspect(s) financier(s)	
-------------------------------	--

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline CANTIN
Conseillère en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1190394002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déléguer les pouvoirs prévus au Règlement de contrôle intérimaire 2019-78 concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation, adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal le 20 juin 2019 et désigner au titre d'inspecteur métropolitain local, adjoint et en chef, monsieur Martin Coutu, directeur du Développement du territoire et études techniques aux fins de l'application des pouvoirs d'inspection pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

CONTENU

CONTEXTE

Lors de sa séance du 20 juin 2019, le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal a adopté le Règlement de contrôle intérimaire 2019-78 concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation. Ce règlement vient délimiter la plaine inondable le long de la rivière des Prairies, de la rivière des Mille Îles, de la partie nord du lac des Deux-Montagnes ainsi que de la partie du territoire dans ces mêmes secteurs où il existe un risque d'inondation. Des règles d'aménagement applicables à la plaine inondable et aux secteurs à risque d'inondation y sont prévues.

Le Règlement de contrôle intérimaire est actuellement à l'étude par le gouvernement et pourrait entrer en vigueur d'ici la fin du mois d'août 2019. Son application nécessite que des fonctionnaires soient désignés afin qu'ils soient investis du pouvoir de procéder à l'inspection comme le prévoit l'article 4.1 du règlement. La Communauté souhaite procéder à la délégation de la fonction d'inspection à un ou des fonctionnaires qui seront ainsi désignés pour la délivrance des permis et certificats ainsi que les inspections à réaliser sur le territoire de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

Tel que prévu à l'article 4.3 du Règlement de contrôle intérimaire 2019-78, le fonctionnaire ou l'officier municipal qui, dans chaque municipalité, est responsable de la délivrance des permis et certificats au sens des articles 119 et 236 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) peut être désigné comme inspecteur métropolitain local par la Communauté. Les pouvoirs et devoirs de l'inspecteur métropolitain local sont énumérés à l'article 4.7 du règlement. L'inspecteur métropolitain local, dans l'exercice de ses fonctions :

- Fournit des renseignements à tout intéressé à l'égard des dispositions du présent règlement;
- Fournit à l'inspecteur métropolitain en chef ou à l'inspecteur métropolitain adjoint tout renseignement ou document que celui-ci requiert aux fins de vérifier l'application du présent règlement;
- Analyse toute demande de permis ou de certificat, vérifie la conformité au présent règlement de tout plan, rapport, demande ou autre document soumis par un requérant ou en son nom et délivre tout permis ou certificat prévu par le présent règlement;
- Demande au requérant tout renseignement ou document additionnel requis pour l'analyse d'une demande de permis ou de certificat;
- Tient un registre, en ordre chronologique, de tous les permis ou certificats délivrés en vertu du présent règlement;
- Conserve une copie de tout permis, certificat, plan, rapport, demande ou autre document relatif à l'administration ou à l'application du présent règlement;
- Transmet annuellement à l'inspecteur métropolitain adjoint une copie du registre des permis et certificats;
- Avise l'inspecteur métropolitain adjoint lorsqu'il constate une infraction au présent règlement et lorsqu'il émet un constat d'infraction en lien avec le présent règlement;
- Assiste, sur demande, la Communauté dans toute procédure judiciaire entreprise par elle ou contre elle en rapport au présent règlement.

Afin d'assurer une application fluide du règlement sur le territoire de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, il est proposé de déléguer à l'inspecteur métropolitain local les pouvoirs et devoirs généraux de l'inspecteur métropolitain en chef et de l'inspecteur métropolitain adjoint prévus aux articles 4.4 et 4.5 du règlement. L'inspecteur métropolitain en chef dans l'exercice de ses fonctions :

- Coordonne la mise en oeuvre du présent règlement;
- A autorité sur l'inspecteur métropolitain adjoint et, dans le cadre de l'application du présent règlement, sur l'inspecteur métropolitain local;
- Informe le conseil de toute contravention au présent règlement et de tout constat émis en vertu des règlements municipaux;
- Avise le conseil de tout manquement ou irrégularité constaté dans le travail d'un inspecteur métropolitain local; le manquement au présent paragraphe ne pouvant toutefois être considéré comme une cause de nullité d'une décision du conseil prise à l'égard d'un inspecteur métropolitain local.

L'inspecteur métropolitain adjoint dans l'exercice de ses fonctions :

- Fournit des renseignements à l'inspecteur métropolitain local et l'assiste dans l'application du présent règlement;
- Requiert de tout inspecteur métropolitain local tout renseignement ou document qu'il juge nécessaire pour s'assurer du respect du présent règlement sur le territoire relevant de cet inspecteur;
- Émet un avis au propriétaire, au locataire ou à l'occupant, lorsqu'il constate une contravention au présent règlement, l'enjoint de cesser tous travaux exécutés en contravention au présent règlement et exige que soit corrigée toute situation

qui contrevient au présent règlement; l'avis peut aussi être donné à toute personne exécutant des travaux sur un immeuble;

- Fait enquête et documente toute infraction au présent règlement portée à sa connaissance;
- Est autorisé à visiter et à examiner, de 7h à 19h, tout immeuble ou propriété mobilière ainsi que l'intérieur ou l'extérieur d'un bâtiment, d'une construction ou d'un ouvrage pour constater si le présent règlement y est respecté, pour y constater tout fait ou pour vérifier tout renseignement nécessaire à l'exercice du pouvoir de délivrer un permis ou un certificat, de donner une autorisation ou toute autre forme de permission relative à l'application du présent règlement; il est autorisé à se faire accompagner durant sa visite de toute personne susceptible de l'aider à évaluer l'état des lieux ou à constater un fait;
- Fait enquête sur tout permis ou certificat délivré par un inspecteur métropolitain local, lorsque requis;
- Avise le requérant d'un permis ou certificat, lorsqu'il est convaincu, après enquête, que ce permis ou certificat ait été délivré contrairement à une disposition du présent règlement et, le cas échéant, l'enjoint de cesser les travaux exécutés en vertu de ce permis ou certificat et exige que soit corrigée toute situation découlant de ces travaux qui contrevient au présent règlement;
- Avise l'inspecteur métropolitain en chef de tout cas où il constate qu'un inspecteur métropolitain local manque aux devoirs qui lui sont imposés par l'article 4.3;
- Avise l'inspecteur métropolitain en chef de toute contravention au présent règlement si la situation n'a pas été corrigée dans le délai prévu dans un avis qu'il a délivré;
- Avise l'inspecteur métropolitain en chef de tout avis délivré en vertu des paragraphes 3) et 7); le manquement au présent paragraphe ne pouvant toutefois être considéré comme une cause de nullité de l'avis ou du constat délivré par l'inspecteur métropolitain adjoint ni d'une procédure entreprise sur la base de tel avis ou constat;
- Assiste, sur demande, la Communauté dans toute procédure judiciaire entreprise par elle ou contre elle en rapport au présent règlement.

JUSTIFICATION

À cette fin, il est proposé de déléguer tous les pouvoirs d'inspection découlant du Règlement de contrôle intérimaire 2019-78 de la Communauté à monsieur Martin Coutu, directeur du Développement du territoire et études techniques afin d'assurer l'application pour le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

-

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

-

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption au conseil d'arrondissement : 3 septembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Charles-Hervé AKA, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline CANTIN
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Martin COUTU
Directeur du développement du territoire et
des études techniques

Le : 2019-08-02



Dossier # : 1214281025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction de l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-010 autorisant l'implantation d'une réglementation de stationnement permettant les manœuvres du transport scolaire devant l'école Le Tournesol, annexe R.D.P

Il est recommandé :

- D'édicter, par l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-010, l'implantation d'une aire d'arrêt interdit, de 8 h à 16 h de lundi à vendredi et de septembre à juin, excepté pour les autobus scolaires, sur une distance de 50 mètres à partir du lampadaire située à 20 mètres au sud de l'accès situé au 12823, boulevard Rodolphe-Forget - École Le Tournesol, annexe R.D.P;
- De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-08-25 09:20

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214281025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édition de l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-010 autorisant l'implantation d'une réglementation de stationnement permettant les manœuvres du transport scolaire devant l'école Le Tournesol, annexe R.D.P

CONTENU

CONTEXTE

DDS 21-143151

Les représentants de l'école «Le Tournesol», située au 12823 boulevard Rodolphe-Forget, demandent une zone stationnement réservé au transport scolaire afin de faciliter l'embarquement et le débarquement d'élèves.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'annexe R.D.P. de l'école «Le Tournesol» ouvrira ses portes à la fin août 2021 pour accueillir des élèves présentant une déficience intellectuelle. Après discussion avec le responsable du transport scolaire de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, il a été convenu d'implanter une aire d'arrêt interdit de 8 h à 16 h, de lundi à vendredi, de septembre à juin, excepté autobus scolaire sur une distance de 50 mètres à partir de la lampadaire située à 20 mètres au sud de l'accès au stationnement des employés de cet établissement (voir pièce-jointe pour plus de précisions).

JUSTIFICATION

La longueur de la réglementation de stationnement proposée a été calculée à partir du nombre et de la longueur des véhicules de transport scolaire qui desserviront quotidiennement cet établissement. L'emplacement de la zone d'arrêt interdit ainsi que les périodes inscrites sur les panneaux ont été discutés avec le personnel de la Commission scolaire et conviennent parfaitement aux opérations de l'école.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y aura pas de frais associés à la fourniture et installation de la signalisation proposée en raison de la nouvelle procédure de facturation établie par la Division du marquage et de la signalisation qui prévoit un nombre hebdomadaire d'interventions sans aucuns frais pour l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun impact majeur n'est attendu car la demande de stationnement dans la zone visée par le présent dossier demeure faible durant les périodes établies et est principalement composée par le personnel de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 23 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carlos Alejandro SILVA
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur -Direction du développement du territoire et études techniques

Le : 2021-08-23



Dossier # : 1216239002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement , Division des relations avec les citoyens et communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter l'ordonnance numéro OCA21-(RCA09-Z01)-005 autorisant l'affichage de panneaux publicitaires sur certains sites dans l'arrondissement.

Il est recommandé :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA21-(RCA09-Z01)-005 vertu du règlement RCA09-Z01,
article 315, afin :

D'autoriser exceptionnellement l'affichage :

- des enseignes et des panneaux publicitaires, incluant à des fins publiques,
culturelles, touristiques et sociocommunitaires, sur les sites et les périodes
identifiés dans le tableau joint en annexe à l'ordonnance.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-08-27 12:43

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216239002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement , Division des relations avec les citoyens et communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter l'ordonnance numéro OCA21-(RCA09-Z01)-005 autorisant l'affichage de panneaux publicitaires sur certains sites dans l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement désire installer des panneaux promotionnels pour différents événements, activités ou projets domiciliaires sur le territoire de l'arrondissement. Ces panneaux doivent être autorisés par ordonnance, en vertu de l'article 315 du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 et ses amendements).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Résolution CA21 30 07 0244 : Édiction - Ordonnance numéro OCA21-(RCA09-Z01)-003 Autorisant - Affichage de panneaux publicitaires sur certains sites dans l'arrondissement.
- Résolution CA20 30 09 0246 : Édiction - Ordonnance numéro OCA20-(RCA09-Z01)-003 Autorisant - Affichage de panneaux publicitaires sur certains sites dans l'arrondissement.
- Résolution CA19 30 06 0211 : Édiction - Ordonnance numéro OCA19-(RCA09-Z01)-003 Autorisant - Affichage de panneaux publicitaires sur certains sites dans l'arrondissement.
- Résolution CA18 30 06 0196 : Édiction - Ordonnance numéro OCA18-(RCA09-Z01)-003 Autorisant - Affichage de panneaux publicitaires sur certains sites dans l'arrondissement.
- Résolution CA17 30 06 0196 : Édiction - Ordonnance numéro OCA17-(RCA09-Z01)-003 Autorisant - Affichage de panneaux publicitaires sur certains sites dans l'arrondissement.
- Résolution CA16 30 06 0177 : Édiction - Ordonnance numéro OCA16-(RCA09-Z01)-003 Autorisant - Affichage de panneaux publicitaires sur certains sites dans l'arrondissement.
- Résolution CA15 30 07 0218 : Édiction - Ordonnance numéro OCA15-(RCA09-Z01)-003 Autorisant - Affichage de panneaux publicitaires sur certains sites dans l'arrondissement.
- Résolution CA14 30 09 0310 : Édiction - Ordonnance numéro OCA14-(RCA09-Z01)-004 Autorisant - Affichage de panneaux publicitaires sur certains sites dans l'arrondissement.

DESCRIPTION

L'arrondissement désire installer des panneaux promotionnels temporaires sur le domaine public (réf.:certaines artères routières).
 Le tableau des sites et les périodes d'affichage des panneaux se trouve en pièce jointe du dossier décisionnel.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : "ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que cela concerne des installations de panneaux publicitaires dans les parcs."

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Il n'y a pas d'impact.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Yann LESSNICK, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Carlos Alejandro SILVA, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Yann LESSNICK, 12 août 2021
Julie BOISVERT, 11 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte DESJARDINS
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Julie J FAVREAU
Chef de division

Le : 2021-08-11